



RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE, DE L'EAU ET DES MINES (MEEM)



PROJET D'ÉLECTRIFICATION RURALE (PERU)



**ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL SIMPLIFIÉE DU
SOUS-PROJET D'ÉLECTRIFICATION DE 25 LOCALITÉS DES COMMUNES
D'APLAHOUE, DE DJAKOTOMEY, DE DOGBO, DE KLOUÉKANMÈ, DE
LALO ET DE TOVIKLIN DANS LE DÉPARTEMENT DU COUFFO (LOT 2).**

ANNEXES LOT 2



Kalaban Coro Hôtel Sangha
Rue 249 Porte 107, Bamako,
Mali
Tel : +223 76 30 46 22,
Email : contact@sdi-gc.org
www.sdi-gc.org



Baco - Djicoroni – ACI, Bamako,
Mali. BP 863, Tel : +223 20 28 92 08
Email : id_sahel2000@yahoo.fr
chiacsogo@yahoo.fr
www.idsahel.com



AGORI- ABOMEY-CALAVI Ilot
0102-884-i
Maison GODONOU
Tél : + 229 12 22 82 / 95 45 01
80
E-mail :
sieafriquesarl@gmail.com



La Clé Victorieuse
Zoca Lot 10- X, non loin de
l'Hôpital de la Zone de Calavi
01 BP 1720, Abomey-Calavi –
Bénin
Tel : +229 21 36 06 64
daruce.icet@gmail.com

OCTOBRE 2024

ANNEXE 1 : LISTE DES AUTORITES RENCONTREES



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot 2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	ANOUAN ^{SB} Bernadette	Productrice MS WDD TC	96 45 37 91	
02	ALLOSSOBE Maxime	Maire APLAHOUE	97 75 99 78	
03	SOABI Emole	CA APLAHOUE	94 65 89 34	
04	LOKO Michinou D.	Chef du village	94 21 59 31	
05	ALLOHOU Eugène	SA/LONKLY	97 92 98 02	
06	NOUAGE Hervé	CV/LONKLY	96 00 29 41	
07	BADOU Bonaventure	Conseiller	96 47 28 16	
08	KOKOUVI Marcellin	Conseiller	90 24 64 13	
09	AGBESSI Adjiko	CC	97 79 63 87	
10	COMMANDAN E Pierre	Conseiller	62 75 69 20	
11	AMOU K. Aime	CA/Ajakobony II	94 36 65 47	
12	DEGBEKOS. Robert	CV/Lokou Bedjanmy	97 80 95 27	



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
13	SAKOU Marcelin	C/KPODAN	97433601	[Signature]
14	SOGBOE Felicien Eugène	S.A Adjahomé	95344712	[Signature]
15	KPADONOU S. Joseph	CV/Hoklubi	98913963	[Signature]
16	ADAV Athanase	CC/Kloukanmè	97514819	[Signature]
17	DINDIN Daniel	CC/Kloukanmè	95586300	[Signature]
18	HOWAGNON Vincent	CV Sawomé Anigbo	6623054	[Signature]
19	LATE Norbert	CV Gbowime	61371523	[Signature]
20	GOSSA Gabriel	CV Dekandji	66619748	[Signature]
21	Tchoumoumou Désiré	CV Lanta-Entre	66119348	[Signature]
22	SODJHOUN Fiogbe	CV Tokanmè-kpodji	69493677	[Signature]
23	EKPOU Vincent Firjus	CA-LANTA	97514951	[Signature]
24	BONDJE Nouwade	CV/Atchoumè	95-381401	[Signature]
25	AHONSONNON Victorin	CV/Obroumè	97736197	[Signature]





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ...21.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	FANNOU T. Florent	CA/LONKLY	97126628	
02	ALLOHOU Eugène	SA/LONKLY	97929202	
03	NOUADÉ Hervé	CV/LONKLY	96002941	
04	BADOU Bonaventure	Conseiller/LON	96472816	B
05	COMMANDAN E. Pierre	Conseiller/LON	62756920	
06	AGBESSI Adjilio	CC	97796387	
07	KOKOUMI Marcellin	Conseiller	90246413	
08	COMMANDAN E Pierre	Conseiller	62756920	
09	COMMANDAN MIMMANOU	Conseiller/LON	00000000	
10	AMOU Lucien	Conseiller/DOWOMEY	66079074	
M	TCHIDI Victor	CV/DOWOMEY	96873404	IV



N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
12	DIADJA Comlan	Conseiller Lokou-Bedjamay	51 67 28 63	
13	DEGBEKO S. Robert	chef village Lokou-Bedjamay	97 80 95 27 95 31 62 97	
14	GUNNOU Gilbert	chef village HOUNHOMÉY	97 28 63 76	DEGBEKO S. Robert
15	AMOUZOUN François	Conseiller HOUNHOMÉY	97 25 45 52	
16	SOSSA OKÉ Nicéphore	SA/KPOBA	62 88 14 31	
17	MICHIMOUN Felicien	CV BAHOUÉ	97 96 16 39	
18	AMOUZOUN Iratona	Conseiller BAHOUÉ	97 34 40 66 / 67 66 99 91	
19	SOSSA S. Bernadette	CV KPOBA Centre	96 28 00 41	
19	SOSSA S. Bernadette	CV KPOBA Centre	96 28 00 12	
20	AGBEAKOU B Grégoire	Conseiller KPO cad	97 61 01 47	SOSSA S. Bernadette
21	TCHO GDE Gerôme	Conseiller KPO Centre	96 28 94 33	
22	LOKO M. Dieu-Jonné	CV KPOdji	94 21 59 31	
23	SOGBADJI charlemagne	conseiller KPOdji	64 78 39 52	
24	FI OGBE M. Bogar	CV DIKPRAMÉ	66 81 71 13	
25	ZONHOWBO Lato	CV Tchighlihoué	95 86 09 77	









Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot 2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
01	SODEDJI Séverin	CA/ADJAHONME	97514814	
02	KPADONGBU JOYF. le sewa	CV/HOHLIME	98913903	
03	TCHIHOUNDRO DESIRE	CV/LANTA	66119348	
04	GOSSA Gabriel	CV/BEKANDJI	66619748	



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ..2.....

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	Groui Hubert	CA Avedjin	35155568	
	N'SOUNGAN KAFANARDU	CV DJANJEBON	67602415	
	DADA Godjé	CA TOVIKLI	94829330	
	DANDJESSO Edjo Barthélemy	CA ADJI DO	64475185	
	KOUTADO Robert	conseiller ATEHIOUME	94567113	
	FANONON Maurice	C/V TOVIKLI	94532322	
	HOLDU Joseph	CA-ZALI	97285402	
	ANOWIME M Jérémie	CA Zali-centre	97-0584-21	
	ATHONSDUNAN Victorin	CV TOHOU Centre	97736197	
	DOHOU Kouessi	CV-Lokogba	66-079449	















Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE DES AUTORITES RENCONTREES

Lot ... 2... (DOGBO)

N°	Nom et prénom	Profession	Contacts	Emargement
	KPADONOU Pieme	CV Madjré centre	96 10 67 39	  LE CHEF
	SEWANOU C. Bante	SA Madjré	97 33 26 19	  LE CHEF
	DEGNON KPADJI	CV Fifadji	62 33 95 45	  LE CHEF
	Edah Fulbert	S'eu	97 43 23 48	  LE CHEF
	SAKOU Marcellin	CV KPODANA	97 43 36 21	  LE CHEF
	DANSSOU K. Noubert	CV DEVE KPODJI	64 78 43 75	  LE CHEF

ANNEXE 2 : PV & LISTES DE PRESENCES DES CONSULTATIONS PUBLIQUES



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	03/03/2023
Début de la séance	:	12h03
Fin de la séance	:	13h39
Commune	:	APLAHOUE
Arrondissement	:	APLAHOUE
Village/quartier	:	KPODJI
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	ADJA - FOM - Français

Représentants du Consultant : ANAMI Paverace
ZANDAGBA TOSUE

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social, des travaux d'électrification de la commune d'Aplahoué, arrondissement d'Aplahoué village de Kpodji s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. Parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour recueillir leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant Mr SOUBASTI Paul a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait remarquer le fait que plusieurs équipes étaient déjà prêtes pour leur faire de parfait premiers, et que jusqu'à présent ils n'ont rien constaté. Il espère que cette fois-ci serait la meilleure et que ce n'est pas à but politique.

Le 2^e intervenant, Mr COUBESTI Vincent a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une équipe qui leur a fait part d'un projet de panneaux solaires, s'il s'agit du même projet.

Le 3^e intervenant Mr HOYAGA Fidel a posé la préoccupation selon laquelle si quant aux réalisations effectives du projet

les Autorités/les lieux ont regardé eux seuls l'effet du gouvernement à travers le présent projet, mais on soulève des points selon lesquels il y a des zones de forte densité qui ne sont pas pris en compte.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverses préoccupations de ces et des autres.

Pour ce qui est de la 1^{re} intervention, les consultants ont répondu, c'est-à-dire que le présent projet ne serait pas un éléphant blanc et que le présent

études et le dernier club à réaliser a été la phase de mise en œuvre. Ils ont également précisé qu'ils sont purement technique et qu'ils ne sont pas présent à but politique. Ils ne peuvent pas dire exactement le date de démarrage du présent projet, mais une chose est sûr il sera réalisé.

Par rapport à la question du 2^e ementement, le présent projet qui est relatif à l'extension du réseau de technique n'a rien à voir avec le projet de panneaux solaire, ce n'est donc pas le même projet.

A la troisième question, les consultants ont rappelé qu'il y a d'autres phases qui conduisent à la mise en œuvre du présent projet et qu'ils ne sont pas en mesure de dire exactement à quant le démarrage effective.

A la question de savoir qu'en serait-il des autres localités qui ne sont pas pris en compte, les consultants ont précisé que dans le cadre du présent projet il n'était plus possible de prendre en compte, que cela aurait pu être possible au moment où les topographe d'électrique étaient sur le terrain. Toutefois ces zones peuvent être pris en compte par d'autres projets et surtout qu'il y a effectivement beaucoup de projet et de défis dans en cas actuellement, au Bénin.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des échanges entre les populations, les élus locaux et les consultants, plusieurs points peuvent être retenus.

En terme de préoccupation :

- le présent projet sera-t-il vraiment réalisé ou c'est-à-dire politique
- Est-ce le même projet que celui de l'implantation de plusieurs sites
- A quand le démarrage effectif des travaux
- Quel est le sort des autres qui n'est toujours pas à l'énergie
- les autorités locales seront-elles vraiment impliquées pour le plan des travaux

Décisions et propositions

- le démarrage effectif du projet et dans les meilleurs délais pour une bonne satisfaction de la population

- l'implication effective des autorités locales dans la phase de réalisation du projet
- prise en compte d'autres localités qui n'ont pas accès à l'énergie électrique
- détournement des personnes affectées au profit de leur bien durant le déroulement des travaux
- Installer des lampadaires et sensibiliser les villages qui sont traversés par le réseau et qui ne disposent pas encore de courant électrique

Ont signé :

Représentant des sages
~~[Signature]~~
 COGBEDJI Vincent

Représentant des Jeunes
~~[Signature]~~
 Sogbadji P. Hervé

Représentante des femmes
~~[Signature]~~
 KOMEDJA Victoire

Consultant
~~[Signature]~~
 JOSUE ZAMBO

Consultant
~~[Signature]~~
 PANCRAE ANANI



~~[Signature]~~



LOKO M. Bien-donné



Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 02.












Village : KPOUSSI












Arrondissement : AP2 AHOUÉ












Date : 03/03/2023






Commune : AP2 AHOUÉ

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	SOGBADJI Etienne	Étudiant	97-90-26-84	
02	GBEHOUNDI Makryèri	Cultivatrice	—	
03	SOHOUBO Léobou	"	538746 00	
04	KOMESSA Victoire	informatricienne	536787 97	
05	HOUGA Fidèle	Cultivatrice	—	
06	FAMBO Mariame	"	955166 44	
07	YAKPE Chantale	"	—	
08	GNONNON Founi	Couture	96-71-91-99	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	FANGBEDI Carlette	Cultivatrice		
10	TOGBE Colette	''		
11	TOHOUSEJE Pristine	''		
12	LOKO Rosaline	''		
13	SOGBADJI Martine	''		
14	DANDN Filia	''		
15	LOKO Rosa	''		
16	SOGBE Brigitte	''		
17	GOSSA Makimorho	''		
18	SOGBE Jeanette	''		
19	DJAMI Martin	Coiffeur	5862 1282	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	Coori Ivette	Cultivatrice	/	
21	ENI Gylvie	/ /	/	
22	KOUECHI Chitchouma	/ /	/	
23	GAMEFID Egnoumanhoussi	/ /	/	
24	EGAH Dorcas	/ /	50339474	
25	SOKEGBE Clementine	/ /	/	
26	FAMBO Marceline	/ /	/	
27	BESSAN Fidèle	/ /	65115273	
28	DJAMI Mahouhougnon	Menuisier	90428607	
29	TOGBE Kessou	/ /	/	
30	SODJI Tomoué	Cultivateur	60186013	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	SODJI Sabin	Mécanicien	55498450	
32	MEJHA Victorin	Cultivateur		
33	LOKO Franck	Electricien	58248805	
34	FANLEJJI Yao	Cultivateur		
35	SOGBAJJI Jacques	''		
36	SOGBAJJI Paul	''	95206986	Paul 
37	COGBEJJI Vincent	Chauffeur	94366924	
38	HOTODÉ Felicien	Viticulteur		
39	SOGBE Mmigue	cultivateur		
40	SOGBAJJI Sngane	''		
41	KOUJECHE Thérèse	''		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	YAD Marguerite	Cultivatrice		
43	MARKPO S. Clemente	Couturiere		
44	LOKOD J. Michimou	Cultivateur	94215931	
45	ATHANIS Pansoué	Consultant	97219272	
46	ZANEDACIBA Josué	Consultant	97261027	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150
localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	17/07/2014
Début de la séance	:	16h 12
Fin de la séance	:	17h 56
Commune	:	APLAHOUE
Arrondissement	:	LONKLY-Centre
Village/ quartier	:	LONKLY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale des travaux d'électrification de la commune de Aplahoué, Arrondissement de Lonkly-Centre, Village de Lonkly, est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur AMEHOU Davi a commencé par remercier l'équipe de Consultants pour leur déplacement. Il a ensuite évoqué le problème de baisse de tension au quel sont confrontés dans la zone et si le présent projet va contribuer à résoudre le problème.

Le Dr. interviewé DAVITO Sylvain a cherché à savoir si la maison de prébiterie de Nouadhibou est reliée au réseau électrique au vu de la possibilité d'être directement relié à la maison. Il a expliqué qu'il a fait que la présence extensive de réseaux affectent le coût des compteurs.

Monsieur SOTOHU Robert a cherché à savoir si il y a possibilité de lier au présent projet que ceux qui ont des réseaux par ailleurs des compteurs puissent entrer également en possession de ces compteurs.

Monsieur COMMANDAN Jonas a cherché à savoir le genre de matériel pour l'installation et demande si il y a des possibilités que l'Etat subventionne les données de compteurs électriques afin de fournir tout le monde à l'énergie électrique.

Monsieur SOABI Abel a questionné

pose la préoccupation selon laquelle il y a un
trop de matériel pour l'obtention de compteurs
électriques et que les gens responsables de cela
devraient faire diligence pour leur fournir
une.

Les consultants ont ensuite répondu aux questions
aux différentes préoccupations.

A la première, notamment celle de la durée de
temps, cela pourrait être réglé dans la mesure
où le réseau n'est plus proche d'être construit
ils tirant directement du courant du réseau
plutôt que d'être reliés aux poteaux de lignes.

A la préoccupation de l'accès au réseau
électrique et à des compteurs, si le projet
est mis en œuvre, les consultants ont
répondu que certainement avec le projet et
le développement du réseau (certes, cette
facilité leur sera accordée).

Concernant la préoccupation des interventions
de compteurs, les consultants ont dit qu'ils
n'étaient pas qualifiés pour répondre à cette question
et que cela est du ressort de la SPBB. Je
m'insure par rapport aux protocoles pour l'obtention
de compteurs, c'est du ressort du gouvernement
qui est le seul à pouvoir en décider.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points abordés se présentent comme suit :
- problème de source de tension

- Carot élevé dû à ces deux compteurs électriques

- Subvention du coût des compteurs

- Accès direct au réseau électrique et obtention de compteurs

Au nombre des propositions et recommandations
- prolongement du réseau électrique vers tous les hameaux n'ayant toujours

- décharge effective et sans délai de la mise en œuvre

- faciliter les processus d'obtention des

Compteurs

Dotted lines for writing.

Ont signé :

Représentant des sages

Sylvain DAVITO

Représentant des Jeunes

J. Agbessi

Judicaël AGBESSI

Représentante des femmes

Adjo AGBESSI

Le chef Village



Hervé NOLLADE

Hervé NOLLADE

consultant

Signature

AMANI Poincaré



Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC






Lot 02..

Village : LOMKIX Arrondissement : LOMKIX Commune : APIRANDE
Date : 17/09/2014

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	AGBESSI Comlan	Menuiserie	97379259	
02	AGBESSI Judicaël	Étudiant	97840362	
03	AMEHOU Martin	Cultivateur	66580430	
04	HOUEYIGNON Désiré	Cultivateur	—	
05	AGBESSI Sylvain	Cultivateur	54444429	
06	DANITTO Sylvain	Cultivateur	67087497	
07	GBONNETHO Albert	Cultivateur	48191463	
08	NOUABE Bertrian	Élève	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	SOTODOU Beaugard	Cultivateur	91484087	
10	KOMABAN Sylvain	Cultivateur	43191472	
11	COSTO Veronique	Ménagère	'	o
12	AMETHOU Alice	Ménagère	'	u
13	SOTODOU Reine	Ménagère	60121805	
14	SODDI Abel	Artiste	57227079	
15	AMETHOU Dori	Cultivateur	'	
16	AGBESSI Nissougan	Cultivateur	50088916	
17	AMETHOU Fiacre	Elevé	42205021	
18	BODREXOU Emillienne	Ménagère	'	
19	TCHÉKÉ Josephine	Ménagère	90768682	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	DJOHOUBE Marcelline	Ménagère	-	
21	HÉSSOU Nadège	Ménagère	46252242	
22	DAKE Victoire	Commerçante	62861320	
23	SONJI Hélène	Ménagère	-	
24	AGBESSI Adjo	denturière	-	
25	KOMANMAN Séfa	Ménagère	-	
26	KOCOUJI Gentille	Ménagère	-	
27	AKPAKA Maurice	Ménagère	97718415	
28	SOTOHOU Robert	Cultivateur	44809564	
29	KOMMANMAN Mathieu	Cultivateur	62434782	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	KORAMAKI Gilbert	Cultivateur	-	
31	NOUADE Herbe	Cultivateur	96002944	
32	COMMANDAN Hinzenou	Cultivateur	-	
33	NOUADE Herbe	Cultivateur	56586747	
34	COMMANDAN Tomas	Cultivateur	97678552	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/03/2023
Début de la séance	:	11h03
Fin de la séance	:	12h25
Commune	:	DJAKOTOMEY
Arrondissement	:	DJAKOTOMEY 2
Village/quartier	:	LOKOU - BEDJAMEY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja, Fon, Français.

Représentants du
Consultant : ANANI Pamrace
ZANDAGRA Josue

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le Samedi 04 Mars 2023 s'est déroulée une séance de Consultation du public dans le cadre des travaux d'électrification de la localité de LOKOU - BEDJAMEY, arrondissement de Djakotomey 2, commune de Djakotomey. La séance a démarré par la présentation des consultants et des enjeux environnementaux et socio-économiques du projet. Parole a ensuite été donnée aux participants pour donner leur avis sur le projet et exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Au titre des questions et préoccupations de la population ont pu se lever :

Monsieur EDOUARD JONES après avoir remercié l'équipe de consultants, a cherché à savoir quelle sera la participation de la population dans la réalisation du projet.

Monsieur AYOUB Obment a quant à lui cherché à savoir quels sont les critères retenus pour le dédommagement des personnes affectées par le projet.

Madame MATHONOU Célestine a demandé si le projet n'était pas juste une promesse électorale et si quant à elle, elle commencerait réellement les travaux prévus.

Monsieur KOUBEATI Marcelin a quant à lui cherché à Compendio, quel sera le montant pour la demeure de Compendio et qu'elle sera la aide de l'état dans l'obtention de ces Compendios de cheques. Aussi a-t-il demandé si le prix du Kwit sera augmenté ou non à la baisse.

Aux différentes questions les consultants ont répondu.

En terme de participation de la population, c'est elle qui fera réaliser la mise en œuvre de travaux. Ainsi les réunions sont recrutées parmi elle.

Comme précisé dans la présentation, les personnes qui ont des biens de valeur et qui se retrouvent dans l'empresse des lignes du réseau seront accompagnés par l'état.

A la 3^e préoccupation, les consultants ont précisé que le projet n'avait aucun lien avec une propagande électorale et qu'il est financé par la BAD (Banque Africaine de Développement). Ainsi les consultants ne peuvent donner une date exact de démarrage des travaux, toutefois la présente étude est la dernière et que la réalisation sera effectuée.

A la question relative à la demande de Compens, le prix de l'embauchement sera soit le même ou un peu plus élevé.

Aussi aucune augmentation ne sera faite sur le prix du kWh, du fait des travaux à réaliser dans le cadre du présent projet.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- Quelle sera la contribution/perception de la population sur qui elle fait les personnes possédant les biens affectés par le projet sont aménagés.
- Quel sera le montant de la demande de compléments, y aura-t-il un subséquemment.
- A combien s'élèvera le prix du kWh, va-t-elle augmenter en raison des travaux.
- Le présent projet n'a-t-il pas un but politique.

En terme de suggestion, on peut retenir :

- la réalisation de ce projet soit effectuée et dans un meilleur délai.

- la population soit effectivement assurée à la réalisation du projet
- que le Etat subventionne le prix d'abonnement aux compteurs ainsi que celui du kWh;
- que des lampadaires soient fournis et installés au milieu des places publiques et carrefours
- prendre en compte le reste des localités et hameaux dans les prochains projets.

Ont signé :

Représentant des Sages

[Signature]
 GBEWADÉ

Représentant des jeunes

[Signature]

PRESPER EHOUN

Consultant

[Signature]

PANCRAIE ANANI

Représentante des femmes



FANGBESSE Noussan

Consultant

[Signature]

JOSUE ZANDAGRA



FGBEKO S. Robert



Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot n°21.





Village : LOKOU- BISSAMEY Arrondissement : DSAKOTOMEY II Commune : DSAKOTOMEY

Date: 4/03/2023

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	DAYE Dieu-donné	Producteur	97707357	
02	AMOU Felix	Membre	61757216	
03	FANGREDJI Neugant	Ménagère	/	
04	GBEVADÉ Agbalaw	Mécanicien	66594869	
05	WINSOU ENI	''	51905848	
06	MONSALA Vincent	''	94848434	
07	EDAH Tomas	Cultivateur	61232237	
08	KOMADAN Kobaweli	Magasins	51065229	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	DANHA Clémence	Maçons	51672843	
10	EHOUM Prosper	BOKONDON	58278797	
11	METONOU Célestine	cultivatrice	/	
12	EHOUM ZONGON	cementiste	/	
13	GAHA Béatrice	cultivateur	96581758	
14	AGBO Clément	cultivateur	95769292	
15	LOFFA Guillaume	constructeur	/	
15	AGBO Dieu-Bonnie	Tailleur	57111968	
16	DEGBEKO SOIZOUN Robert	CV	97809527	
17	FIOHOUN Léonie	Révérendeuse	/	
18	AKPA Justine	Révérendeuse	/	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	BEUDICHI GERVAISE	cultivateur	94351583	Bl
20	DOKÉ Laurent	cultivateur	96367694	Bl
21	SOTOME Ferdinand	mécanicien	96471605	Bl
22	MEDIN Thérèse	Couturière	/	Bl
23	ROGBEDI Marcelin	cultivateur	96587053	f
24	LAWÉ Angèle	Couturière	90296700	Bl
25	MONDOUBE Edith	Couturière	63534395	Bl
26	SOIZOUN Thomas	Couture	90656068	Bl
27	SOIZOUN Roger	Cultivateur	9519183	Bl
28	MOUZOUN Désiré	Cultivateur	68760676	Bl
29	DAHOUE Victorien	Cultivateur	/	Bl

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	Meyechi Adèle	Revendeuse	95716969	
31	AGBO Bruno	Coiffeur	57323340	
32	ANANI Pamélie	Consultant	97219272	
33	ZANDAGBA Josue	Consultant	97261027	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Energie (ABERME)

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	23 Mars 2024
Début de la séance	:	11h 10
Fin de la séance	:	12h 50
Commune	:	DIAKOTOMBY
Arrondissement	:	KPOBA
Village/quartier	:	BAHOUE, KPOBA
Lieu	:	Cour de l'Ecole Primaire de Kpoba
Langue de travail	:	Adja, Fon, Français

Représentants du Consultant : _____

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social de travaux d'électrification à Kpoba, s'est tenue une séance de consultation publique dans la cour de l'école primaire de Kpoba. Au cours de cette séance, les consultants ont présenté le contenu du projet d'électrification, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre du dit projet. Les avis de la population bénéficiaire, leurs préoccupations et attentes ont ensuite été recueillis et des réponses ont été apportées par l'équipe de consultant aux différentes questions.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M. KOUKHO Abou,
a pu avec remerciements l'équipe de consultants pour
le déplacement et la présentation du projet de
travaux sur combien de kilomètres l'électricité a
été accordée aux deux villages dans le cadre de ce
présent projet.

Il a également demandé s'il est déjà
possible de donner les noms pour l'obtention de
compteurs électriques. Sa préoccupation principale
est relative à la possibilité de reporter les
nouvelles lignes afin de prendre en compte plusieurs
autres localités.

Le 2^e intervenant Monsieur DJARLA Amadou
a émis la préoccupation selon laquelle il est
nécessaire que les travaux ne se limitent pas
seulement à ce qui a été défini actuellement
et qu'il serait intéressant de prendre en compte
les chemins environnants non couverts.

Le 3^e intervenant ^{KOUKHO M. M. M.} Cherde a souligné sur quelle
base les lignes ont été identifiées et qu'il faudrait
que les chefs village soient vraiment consultés pour
dans le but de prendre réellement en compte les
localités où les besoins se font le plus ressentir.

Le 4^e intervenant T. M. Laurent a quant à lui
manifesté l'étonnement selon lequel la localité
Koulikoro n'a pas été prise en compte alors qu'elle
était chef lieu. Il souhaite savoir pourquoi cette

localité ont prise en compte. Il a enfin souhaité que la mise en œuvre du projet soit effective et que les politiciens ne s'en mêlent pas pour réorienter leur projet vers d'autres localités.

Le S. Intervenant, Monsieur TEBBOU Camille a fait remarquer que les 02 lignes tracées dans le plan de travail, abouti à des villages qui ne sont pas consultés, si il y a possibilité de faire un petit préavis aux villages concernés aussi a-t-il fait des des localités qui méritent d'être débattus dans les prochains projets. A Kpaba il y a: Fiedagna houe, Bahouehoue, Hamedoubael, Bayahoué, Bouhrou, à BATHOU il y a: Koulibouba, Sossouhoué, Kpatouehoue, Bahoué Centre, Gossoubael, Mandangoubael.

A ces différentes préoccupations, l'équipe de consultant a appelé différentes réponses. Les consultants ont commencé par préciser aux participants qu'il ne s'agit pas d'une rencontre préliminaire mais qu'il est question d'une demande purement technique devant aboutir au démarrage du projet. Les consultants, ni le Cabinet qui les a mandatés encore moins l'ABERME n'a les prérogatives de donner de comptes à la population. Ce n'est qu'à la fin de cette phase et que l'opération serait faite et les poteaux posés que le SBGE prendra le relais pour la fourniture de l'énergie. Aussi les consultants ont précisé qu'à cette étape et ne leur est pas possible de modifier les lignes


déjà tracées, quo cela n'est pas de leur
repat, et nous que les localités qui ne
sont pas desservies actuellement pourraient
être prise en compte dans le cadre de
futurs projets.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Les principaux points soulevés au cours
du débat et résumés ci :

- * la possibilité d'extension du réseau
afin de prendre en compte plus de localités
- * Comment le branchement se fera
- * sur quel base les lignes ont été orientées
et choisies
- * l'impact en œuvre effective du projet
- la non réalisation du projet

Au terme des discussions, les populations sont contentes et satisfait d'un tel projet, le problème d'écoulement se posent avec acuité dans plusieurs localités de leur arrondissement. Ils ont donc souhaité la mise en œuvre effective du projet et surtout son démarrage immédiatement pour la satisfaction de la population.

Représentant des jeunes de Kpoba

 SOSSA A. Simon

Ont signé :

Représentante des femmes de Bahoué

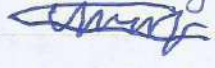
 KAVIE Collecte

Représentant des jeunes de Kpoba

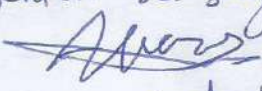
 GIBETO Agnès

Représenté des jeunes de Bahoué

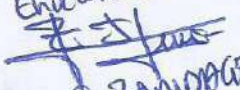

 N° TEHOUE Faédéric

Représentant des sages Kpoba


Représentant des sages Bahoué


 Agossou Antoine

DJAKPAE Kakipo

Expert Environnementaliste

 Joseph ZARUMBA



Félicien MICHOUON



SOSSA Bernadette


Expert Environnementaliste

 Panceate ANANI





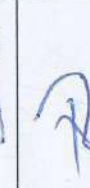

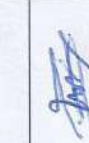
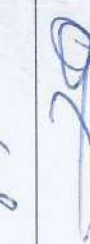


Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin







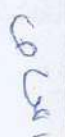
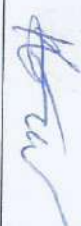



LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot 2












Village : BAHOUÉ KRORA Arrondissement : KRORA Date : 23/03/2024 Commune : DSAKOTOMEY


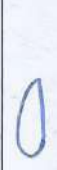



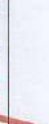




N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	NITEHOUÉ Frédéric	Commerçant	96076816	
2	SOSSA A. Simril	Étudiant	66347780	
3	AKOGBE Marcel	Cultivateur	67109040	
4	DJOSOUV Honoré	Cultivateur	96686394	
5	MALEWE Gueguin	Cultivateur	67157654	
6	WERE Daniel	Stalheur	53868454	
7	DTAKPA E. Danlagri	Cultivateur	97288923	
8	NITEHOUÉ Maurice	Cultivateur	67324553	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	BAH Hilraïssa	Elevé	97 21 26 30	
10	YEROU Fodjan	Stagiaire	97 34 37 35	Y. moff.
11	MIANIKPO Vincent	Cultivateur	96 07 51 28	
12	HOUNDOGA Victoria	Cultivateur	55 52 32 39	
13	DROSSOU Zolephrise	Stagiaire	96 23 21 51	
14	ZONGOLA Marcelin	Cultivateur	98 70 21 61	
15	EFFIO Sewa	Stagiaire	69 98 99 26	
16	MALEWE Toguissè	Cultivateur	53 77 24 90	69
17	GROSSOU Victor	Cultivateur	53 37 37 34	
18	HOUNDI Rémi	Cultivateur	97 61 48 95	6
19	EKÉ Elié	Cultivateur	52 94 72 35	



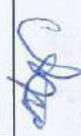





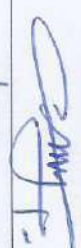


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	NDUMOMI Seivin	Staffeer	50 28 89 17	
21	TCHHOU Mancel	Instituteur	97 24 88 13	
22	SOSSA Elias	Staffeer	66 65 43 33	
23	SOSSA Sinaude	C.V	96 28 00 12	
24	TCHHOU Seva	Cult. vataur	66 42 67 63	
25	TGGBY Yabo	Cultivateur	—	
26	LATE Kabanou	Cultivateur	—	
27	KAKPO Keïnou	Cultivateur	66 74 68 98	
28	MICHHOU Sita	Cultivateur	52 76 82 44	
29	TGGBY Mivonou	Cultivateur	—	
30	GBE TONI Essava	Cultivateur	—	




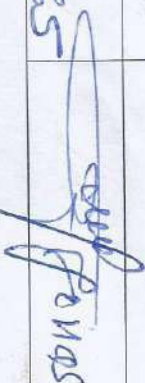


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	MERÉ Ferdinand	Eleveur	96377341	
32	ASSOGBAN Martial	Elevé	6223 1125	
33	KIDAOUE Félicité	Cultivateur	6773 4050	
34	YAOU Froua-chiri	Houssier	96558258	
35	ZONGBOLA Michel	Elevé	67135962	
36	SOSSOU Léon	Cultivateur	97515931	
37	AGDSSOU Antoinette	Revendeuse	97726038	
38	NDOUTEHOUE M. Georges	Cultivateur	57110566	
39	SEWOLUE NOU Franck	Stagiaire	54454254	
40	LATE François	Cultivateur	61702838	
41	KOULEHO Émile	Tailleur	66470087	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	KOUZUHO Alain	Cultivateur	66 11 3699	
43	FEDOU Niékolé	Cultivateur	96 54 38 29	
44	KOYI Kodjovi Sakpela	Artiste	525 9 32 43 66 97 38 55	
45	NBUT EHOUE Mahouki	Cultivateur	97 61 49 68	
46	NOUNOUNI Kétoéji	Cultivateur	59 24 57 95	
47	DJODJEBE Tiéomé	Cultivateur		
48	MICHHOUN Félicité	Cultivateur	97 26 16 39	
49	FEDEROU E. Mahoua	Cultivateur	97 02 13 06	
50	MICHHOUN Dieudonné	Cultivateur	96 13 79 36	
51	FEDOU Fémagnon	Traicteur	96 36 10 70	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	KOUKHO Nialon	Cultivateur	96512502	
53	TD LOBBI Noto	Cultivateur	—	
54	DAVOD Ahouéléto	Cultivateur	6222 4447	
55	HESSOU Jean	Cultivateur	67149581	
56	EKE Kagnonkou	Cultivateur	—	
57	MITHISSO lasare	Cultivateur	—	
58	MITHISSO Aphonse	Cultivateur	96711738	
59	GODDLOU Zoha	Cultivateur	—	
60	AGROSSOU Ninsara	Couture	66613851	
61	MICHHOUN Bonaventure A ME	A ME	66972502	
62	HDSSOU Rénel	Cultivateur	96516522	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	GIDEZO Yoro	Pasteur	69424159	
64	AGOSSOU M. Fedeleic	Soudain	96401038	Vij 
65	AGOSSOU Yao. G.	Cultiviste	67586360	
66	GOSSOU Parfate	Cultivatrice		
67	COMBLER Rosa	cultivateur		
68	KANVI Colette	cultivatrice		
69	GIBET Agnes	cultivateur		
70	KOTONOU Mandette	cultivatrice		
71	ME GABETO Voloutie	cultivatrice		
72	GOSSOU coline	cultivatrice		
73	AGOSSOU B. Jonas	Exploitant	97148165	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
74	EDAH Laurent	Cultivateur	97313831	
75	METDLOU Paulin	Artisan	53350452	
76	HOCOU Amourgour	Cultivateur	61231956	
77	METDLOU Beaugant	Organisateur	06780663	AAA
78	ATHOUAGA François	Cultivateur	09610586	
79	BATH Patrice	Cultivateur	—	
80	SOSSA Oki Nicéphane	CA/Kroka	69881631	
81	KEDÉHOU Camille	Commerçant	96399379	
82	SOSSOU Satornin	Mathématicien	67747549	
83	NOUÏENOUÉ Marcelin	Étudiant	96087932	
84	NOUÏOVI Yadema	Cultivateur	—	

85 ETHOU Amelie
 86 ZANOMASSA Dore
 57 ANANANT Panceace

Urban Public
 Expert
 Environnementaliste 97219292

9726442

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15 Juillet 2014
Début de la séance	:	17h40
Fin de la séance	:	18h36
Commune	:	DJAKOTOMEY
Arrondissement	:	GOHOMEY
Village/ quartier	:	DOWOMEY
Lieu	:	AKLOHOUÉ / Maison d'Andre
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Paracrise
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnementale et sociale des travaux d'électrification de la Commune de DJAKOTOMEY, Arrondissement de GOHOMEY, Village de Dowomey, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants, la parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur TCHIBB Victor premier
intervenant, dans sa prise de parole a
rappelé que plusieurs équipes étaient
allées venues dans les localités dans le
pays pour leur présenter de précis projets.
Il espère que cette fois-ci ce n'est pas
politique et que cela va être utile et abstrait.

Le 2^e intervenant SOSSOU Elise après
avoir remercié les consultants fait remarquer
qu'il y a beaucoup d'autres hommes de
village qui n'ont pas été pris en compte dans
le présent projet. Il suggère que les
projets futurs prennent cela en compte.

Le 3^e intervenant a demandé si on
aura recouvert des aires sur le terrain
et si la population sera prise en compte. Il
a également demandé si quand le bon
effort des travaux.

Le 4^e intervenant Mr AGOH Chade a
commencé par remercier le gouvernement
pour le présent projet. Il a ensuite souligné
que les hommes qui ont été retenus dans
présent projet sont très inférieurs par rapport au
besoin réel. Il sollicite le donateur des
consultants pour que les lignes retenues soient
augmentées.

Differentes réponses ont ensuite été
apportées aux préoccupations.
A la première préoccupation, les consultants
ont répondu que le budget projeté n'est pas
à une politique et qu'il s'agit d'un projet
financé par le BAO, qui a beaucoup d'argent
valant dans le sens de la mise en œuvre
effective des projets qu'elle finance.

A la seconde préoccupation, ils ont répondu
que ce n'est pas de leur responsabilité de
donner les éléments à prendre en compte dans
les projets futurs.

A la troisième préoccupation, concernant
le recrutement des enseignants, les consultants
ont répondu que cela fera l'objet d'un rapport
des travaux du Centre qui sera remis au
Comité par le Centre qui sera en charge de la mise en œuvre.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points soulevés à présent (comme suit)

- plusieurs autres locaux et bureaux ne sont pas pris en compte

- la réévaluation effectuée de présent projet

- le recrutement des nouveaux locaux sur les chantiers

- le nombre de mètres cubes attribués aux locaux reste très insuffisant

En guise de propositions et de recommandations

- prendre en compte plus de bureaux dans les projets futurs


- donner priorité aux locaux d'œuvre

le rôle dans le recrutement des jeunes

Représentante des femmes

Ont signé :

Représentant des sages.


METONOU Lebécadie.


Tohouéde AKLO

Représentant des Jeunes


André AKLO

consultant


Le chef Village.

IV



Victor

Victor TCHIDI


AMANI Panouse



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Village : **DOWDMEX**











Arrondissement : **AS**












Lot : **08**
DOWDMEX
Sublot 2024










Date : **2024**

Commune : **DJAKODNEY**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	Ayikouyi Antoine	releveur	9780 15 75	
02	Ayikouyi Victorin	cultivateur	6710 08 62	
03	SOTOME Alex	cultivateur	6672 4200	AA
04	TEHIOI Victor	cultivateur	9687 3404	IV
05	Ayikouyi Dogbert	cultivateur	-	
06	Ayikouyi Wang	cultivateur	92338316	
07	Ayikouyi Mahouma	cultivateur	62794130	
08	N'BOU G. Domineque	cultivateur	66230391	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
03	AKLO André	cultivateur	67 18 94 40	
10	SEHOUE Thérèse	cultivateur	-	
11	AKLO Lucien	cultivateur	-	
12	AKLO Félix	cultivateur	-	
13	JAKSO Marcel	Bovis	61 79 49 46	
14	AKLO Luc	Bovis	60 14 05 11	
15	AYIKOU Houmou	cultivateur	-	
16	METONOU Léocadie	secoursiste	61 39 95 75	
17	SOSROU Elise	Ménagère	-	
18	AYIKOU Pélégie	Secoursiste	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	ALLO Julien	Cultivateur	8662 8916	
20	MPOYIZOUN Denis	Cultivateur	9680 1904	
21	SETMAGNON Roméo	Cultivateur	6733 4071	
22	ETHOU Rosine	Cultivatrice	-	
23	GILLOME HOFFA	Ménagère	-	
24	AYIKOU Elishabe K	Gemmergante	-	
25	SEHOU Jeanne	Cultivatrice	-	
26	WPOYIZOUN Elishabe K	Revendeuse	-	
27	GBAMAKPE Polagés	Revendeuse	-	
28	WPOYIZOUN Raymond	Cultivateur	-	
29	KOKO Nadège	Artisant	-	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	AGOH Chadel	cultivateur	-	
31	SOTOME Paoul	Staffeur	54979892	
32	SOTOME S. Tound	Artiste	54374899	
33	SEWAGNON Rachid	Eleve	96962822	
34	BOTHOUNGO Agathe	serendous	-	
35	SERAGNON E. Germain	cultivateur	96962822	
36	AGOSSOU Lénice	cultivateur	-	
37	ALLO Hadouan	Boucheuse	-	
38	SEWAGNON Chabel	Eleve	-	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15 Juillet 2014
Début de la séance	:	12h02
Fin de la séance	:	13h45
Commune	:	DJAKOTOMBY
Arrondissement	:	DJAKOTOMBY I
Village/ quartier	:	HOUNHOMBY
Lieu	:	Place publique
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la Commune de Djakotomey, Arrondissement de Djakotomey I, Village de Hounhomby, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant Mr SOKE N'dodé a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait une doléance en soulignant le problème du manque d'eau potable, l'absence des latrines, manque d'infrastructures routières.

Le 2^e intervenant AMOUZOUN François a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une élite équipe qui leur a fait part d'un projet de bureaux ailleurs, si il s'agit du même projet.

Le 3^e intervenant SOARETI Richard a posé la préoccupation selon laquelle est quand sera la réalisation effective du projet.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverses préoccupations des uns et des autres.

Par rapport à la 1^{ère} intervention les consultants ont assuré cela est que le présent projet ne sera pas un éléphant blanc et que la présente étude est la dernière étude à réaliser avant l'étape de mise en œuvre. Ils ont également précisé que ils sont purement technique et qu'ils ne

pas présents à but politique. Ils ne peuvent
pas faire exactement la date de démarrage
du présent projet, mais une chose est sûre et
sera validée :

Aussi ont-ils fait remarquer que le projet
de programme solaire ne concerne pas le
présent projet et que c'est deux choses
différentes.

A la même occasion, les conseillers
ont rappelé qu'il y a d'autres phases
qui conduiront à la mise en œuvre du
présent projet et qu'ils ne sont pas en mesure
de dire exactement à partir de quel moment
effectif.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des échanges entre les populations, les élus locaux et les consultants, plusieurs points peuvent être retenus.

En terme de préoccupation :

- Le présent projet sera-t-il vraiment réalisé ou c'est à but politique.

- Est-ce le même projet que celui de l'implantation de lampadaires

- Quel est le sort des autres zones qui n'ont toujours pas accès à l'énergie électrique.

Comme décision, il y a nécessité d'informer les autorités locales dans la mesure en œuvre du projet et prendre en compte d'autres localités qui n'ont pas accès à l'énergie électrique.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ont signé :

Représentant des sages.



N'Boché SOKE

Représentante des Femmes



Tadeignon NODMAGNAN

Représentant des Jeunes



GUINNOUSENA L'EURO

Consultant



AMANI Panrace



Le Chef du Village



GUINNOU Gilbert

Gilbert GUINNOU



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 21.












Village : **HOUINHOMEX**

Arrondissement : **DIAKOTOME I**

Commune : **DIAKOTOMEY**

Date : **15 Janvier 2014**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	BURNIHO Sénan Lemwo	Couturier	66618150	
2	SOKE Mandé	Cultivateur	—	
3	HOSSOU Atomélin	Mécanicien	87487945	
4	HNISSOU Lebeui	Cultivateur	—	
5	HOUINSSOU Philomène	Ménagère	—	
6	DANHOBSSOU Moncaline	Commerçante	96177857	
7	ETCHOU Gergette	Ménagère	—	
8	KPATICHOUKPA Sougane	Ménagère	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	MAGDJI Richard	Enseignant	96140834	
10	ALEXIA Kinkoude	Ménagère	43206379	
11	ALEXIA Athanase	Cultivateur	62765910	
12	AGBOY Séverine	Ménagère	95943254	
13	XIBOJE Jean	Cultivateur	42072442	
14	XIBOJE Kognonhou	Cultivateur	62174674	
15	ATHODJI Mathiasie	Ménagère	52551711	
16	SAGBO Celestine	Ménagère	-	
17	ATHODJI Sernandi	Ménagère	-	
18	HOGNON Suzanne	Ménagère	-	
19	DAGNON Nathalie	Ménagère	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	NOUMAGHAN Tadeignon	Ménagère	91492245	✓
21	DANSSOU Aénise	Ménagère		✓
22	MICHAËX Sébastien	Technicien	90501858	###
23	GUINNOU Gilbert	Cultivateur	97286376	GG
24	GAHÉLI Romane	Ménagère	-	Ⓢ
25	LOUMASSOU Roxane	Coiffeuse	51555643	any
26	KADHI Kassinator	Ménagère	-	f#
27	SAYE KOMADAN	Cultivateur	69866536	TH
28	AMBUZOUN François	Cultivateur	97254552	ND
29	MOUTOR Michèle	Cultivateur	59247953	#

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	GNDNTCHAGNI Rosaline	Merisier.		
31	GBETOHOUD Blaine	Zemouja	93465375	
32	HOMANOU Jean-Doret	Elerne	52551386	
33	GLINNOUO Albert	Elerne	90129180	
34	DISOHOUN Yedeuh	Cultivateur		
35	DEMATHOU Bernollette	Commerçante		
36	AYENNA Estelle	Artisane	46331872	
37	GLINNOU Searchome	Commerçante	91492245	
38	GLINNOU Felicite	Commerçante	52490220	
39	SDGBEDJI Richard	Cultivateur	67440713	
40	KPATI CH1 Jiel KADENNA	Cultivateur	96650281	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/03/2023
Début de la séance	:	16h20
Fin de la séance	:	17h15
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	AYOMI
Village/quartier	:	KPODAHA
Lieu	:	CEG 1
Langue de travail	:	Fon, Kotafon, Français

Représentants du
Consultant : ANANE Panceace
ZANDAGBA Josue

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la localité de Kpodaha, arrondissement d'Ayomi, commune de Dogbo, une séance de consultation publique a été organisée pour présenter le projet, et ses enjeux environnementaux et sociaux. La séance a démarré par la présentation par l'équipe de consultant du bien fondé de la présente étude et de la nécessité de prendre en compte les préoccupations de la population dans la mise en œuvre du projet. Parole a ensuite été donnée aux participants.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur YOVO FERDINAND a pu se faire entendre et remercie l'équipe de consultant pour leur présentation. Il a ensuite demandé comment se fera le recensement des usagers, si une préférence sera donnée à la population de la localité.

Monsieur SODJI ANSÈHE, à la suite des premières a exprimé la préoccupation selon laquelle si tant est que le projet vise à donner de l'énergie à la population de la localité, l'extension devrait se faire de façon à satisfaire le maximum de populations soit lui-même.

Monsieur AFO NORBERT a voulu savoir si dans le cadre du présent projet des demandes d'anciens compteurs qui ont été loin de leur domicile avant le présent projet ne seraient pas annulés.

Monsieur AGROSSOU a cherché à comprendre si la maison de quelqu'un a travaillé à 6m du réseau électrique est-ce que la personne sera dérangée.

Monsieur SAKIS MARCELIN a quand à lui évoqué le problème de baisse de tension auquel la population est confrontée dans la zone, si le présent projet, va permettre de résoudre cela et

S'il y aura également, d'augmentation des poteaux électriques.

Les Consultants ont mentionné que le prob pour régler des éclaircissements aux différents préoccupations.

A la première préoccupation, les Consultants ont répondu que pendant ces années à la main d'œuvre locale lors du recrutement au cours de la réalisation du projet. Il est en effet fait obligation à l'entreprise qui doit réaliser les travaux, de recruter le maximum d'ouvriers possible dans la localité, ceci pour éviter une crise de chômage.

S'il est vrai que l'objectif du projet est de satisfaire les populations en énergie, il n'en demeure pas moins que actuellement toutes les localités ne peuvent être prises en compte en même temps. Ce serait un travail énorme et que d'autres projets pourraient être réalisés.

Concernant la troisième préoccupation, les Consultants ont répondu que il ne s'agit pas de distribuer des compteurs dans le cadre du projet et que cela est du ressort de la SBE. Toutefois le projet pourrait faciliter l'extension du réseau électrique plus proche des populations, les amenant à ne plus aller chercher des compteurs loin de leur domicile.

Le branchement au réseau, dépendant du type de réseau qui passerait devant les maisons.

en effet les branchements personnels ne se font pas sur les réseaux HTA, mais possible sur les cas de niveau BT. A la question de savoir si la présence de baisse de tension sera réglée, les consultants ont répondu par oui, dans la mesure où le réseau sera plus probable d'être déchargé de l'excès de courant plutôt que d'être accablé par les poteaux de forêts partant le courant, entraînant des pertes d'énergie, et l'origine des baisses de tension.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des débats et discussions, les différents points se présentent comme suit :

- Comment se fera le recrutement des chercheurs
 - Pourquoi veut-il donner à la population locale dans la réalisation des activités ?
 - Le projet aura-t-il d'influence sur les demandes antérieures de poteaux ou de compteuses électriques ?
 - Les maisons se trouveront à quelques mètres du réseau sont-elles devenues ?
 - les problèmes de baisse de tension seront-ils réglés.
- Les décisions et propositions suivantes ont été formulées :
- Donner priorité à la main d'œuvre locale dans le recrutement des chercheurs

- Amélioration et diligence dans les services de la SBE
- Rapporter les compteurs des maisons pour éviter les pertes d'énergie
- Prolongement du réseau électrique afin que les populations qui se trouvent en périphérie puissent bénéficier du courant électrique
- Subventionner le coût d'accès aux Compteurs électriques
- Résolution effective des travaux

Ont signé :



YOVO F. Pauline
Représentante des femmes

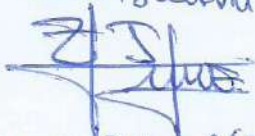


AGOSSOU WADEME
Représentant des Jeunes



AGBETOALO Hountondji
Représentant des sages

Consultant



Consultant



Panarawe ANANI




SAKOU Marcel



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

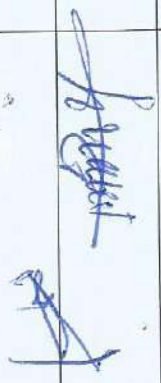






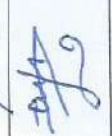
Lot ... 2.


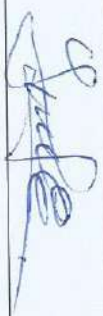









Village : KPOBAHA


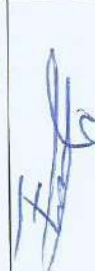








Arrondissement : AYOUMI
Date : 04/03/2023

Commune : DOGBO

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SAKOU Marcelin	CN	97433621	
2	SODJI Ameline	prostitutéme	97912013	
3	Agossou Tokodjo	cultivateur	97823245	
4	Agossou Valentin	cultivateur	66414721	
5	AFFO Norbert	cultivateur	61783597	
06	FANGIN GIBE Babrang	cult	96641810	
07	HA BADA Martin	2	69967186	
08	HOUNTODSI Modeste	élève	50043443	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	HOUNTOBI EMMIR GILDAS	Graphiste	61 69 06 26	
10	HABABA MOUTPO	Cultivateur		
11	11 11 BINS	Cultivateur		
12	11 11 Yao wakala	Cultivateur	54 82 77 00	
13	YOVO Frederic	Couffe	056 55 38 35	
14	ZONDOR Felix	Aides	50 29 41 14	
15	AFFO Bienvenu	ZÉBIDIAN	69 38 67 56	
16	YOVO AËBOVWAËNUÏ	CULTIVATEUR	91 13 19 21	
17	HABADA AKADJI	()		NETE
18	OLOLA Bienvenu LUC	Commerçant	61-178172	
19	HOUNTOBI GILTOGLO	Cultivateur		WIP

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	HOUCHILO Florent	Éleveur		
21	SOSTI Cérodont	Éleveur	53 47 53 73	
22	BEGLA Yvgerme	Haut caennais		
23	BOUN Jeanne	Cultivatrice		
24	Haurgato Sya	Cultivatrice		
25	APha Adelle	Haut caennais	67 70 23 10	
26	YOVO Alice	Haut caennais	97 46 89 65	
27	YOVO F. Pauline	Ménagère	97 48 57 39	
28	SODJ, Isdore	Cultivateur	—	
29	Clement Zangheron	Cultivateur	—	
30	SESSOU Garmelie	Cultivateur	—	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KAKPOVIN'BOU	Zemistgen	6621 9074	
32	Yovo Wessini Elégbenou	Mrgon	61702492	
33	Sokomeng FR Bangalo	Revenoleur	6633 4314	
34	HODESSIKO Yao Malon	cultivateur	97741809	
35	KOFFI Elégabeth	cultivatrice	-	
36	ESBO Marcelle	Écolier	60709026	B. 
37	YOVO HOSPICE	Écolier	569190 04	
38	DANTODJI Brunne	Écolier	61783537	
39	DAHO Diane	Commerçante	624670 88	
40	Kouessini Justine	cultivatrice	1	
41	A GOSSOU Bondmand	Écolier	1	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	24 Mars 2024
Début de la séance	:	17 ^h 10
Fin de la séance	:	19 ^h 00
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	MADJRE
Village/quartier	:	FAFADJI, MADJRE-CENTRE
Lieu	:	Place publique madjre-centre
Langue de travail	:	Fon, Adja, Français

Représentants du Consultant : _____

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification à Madjre, s'est tenue une séance de consultation publique. Cette séance a pour but de présenter aux parties prenantes le contenu du projet, les précautions à prendre qui sont mises en œuvre, les avantages, ainsi que les enjeux liés au projet. Suite à cela, les avis et préoccupations des populations ont été recueillis et des réponses ont été apportées à chaque préoccupation.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1^{er} intervenant Monsieur VIDENJAN Paul qui est encore le député de Faldji a rappelé le bon fondé du projet et tous les bénéfices que le présent projet apportera à la population. Il a également souligné l'aspect social lequel aucune démunition n'a été prise par les guéles qui accompagnent les agents sur le terrain et de penser à une petite motivation de ces derniers.

Monsieur DEABE Antoine quant à lui a émis la préoccupation selon laquelle les constructions dans les localités sont faits par le maître, et sur quelle base est-ce que le tracé des lignes est fait sachant que le recensement n'a pas encore été fait.

Madame GBOKEDÉ Josephine a quant à elle précisé qu'il y a encore beaucoup de localités qui ne sont pas prises en compte, elle souhaiterait savoir quoi faire pour intégrer ces localités omises dans le projet. Elle a également voulu savoir si lorsque l'énergie électrique sera disponible si les compteurs anciens ou les compteurs préparés qui sont continus. Aussi a-t-elle fait observer que les consommations en énergie au niveau des ménages dépassent de plus en plus forte et surtout le coût de l'énergie est exagérément élevé.

Madame SEITONOU a demandé que une fois que l'extension de courant serait faite, comment les connexions se feraient vers les maisons. Elle a expliqué ses nombreuses més-ententes dans son objet d'obtenir un compteur électrique. Malgré les multiples demandes entreprises à l'endroit de la SBEE, elle n'a toujours pas obtenu satisfaction.

L'équipe de consultant a pu la suite capturer des réponses aux différentes préoccupations des parties prenantes. Il s'agit d'un projet destiné à la communauté et ainsi aucune rémunération n'est prévue pour les quibus de agents concernés du besoin. Les tracés ont été fait sur la base du plan de l'extension du village obtenu au niveau de la Tracé donc cela suit une norme bien précise. D'autres localités ne peuvent plus être pris en compte dans le présent projet, pour les prochains peut être. Aussi le présent projet n'a pas vocation à donner des compteurs ou faire des branchements directement au ménage, cela est du ressort de la SBEE. N'étant pas de la SBEE les consultants ne peuvent donner de réponse (quand à la manière dont les branchements (connexions) se feront vers les ménages.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Remunération des guides, des agents recensés et biens de personnes affectées par le projet

- Base du tracé des lignes électriques par l'estimation


- Non prise en compte de tous les hameaux du village

- Difficultés dans l'obtention de compteurs électriques

En somme le projet est bien accueilli par la population qui a exprimé le vœux, que plus de localités soient prises en compte.

Ont signé :

Représentant
des jeunes FAFADJI


LATE Mathieu

Représentante des femmes
de Fafadji

~~Sous~~ SEHOYOU
Béatrice

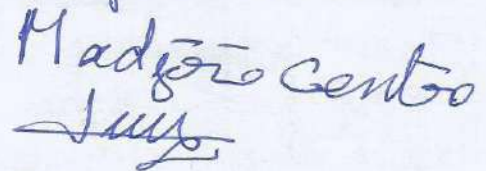
Représentant des jeunes
de Madjré-centre



OLOU Gérard.

Représentante des femmes
NOU MEN VI Valentine

Représentant des sages


Madjré-centre


GBOKE de Sébastien



Kpadji BEENON



Expert Environnementaliste


Joseph ZANOUA GBA

Expert
Environnementaliste



Pancrace ANANE





Kpadonox F. Pierre



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 2

Village: FAFADSI, MADIRE-SENTE

Arrondissement:

MADISSE








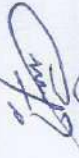

Commune:

DODOBO












Date:






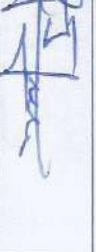

24/03/24

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
01	HOUNGNAID Prudence	chouffeur	66 29-93-25	
02	SEHONOU Giselle	Ménagère	69 37 27 16	Non
03	TOHOUEDE Céline	Ménagère		D
04	SEHONOU Béatrice	Ménagère	60 73 61 42	Non
05	MOUZOUNVI Labidi	Revendeuse	97 43 48 46	+
06	SOXANOU Collette	Ménagère		+
07	DOHOU Samette	Ménagère	51 67 66 81	NO
08	AISSAH Ekwiye	Coucheuse	66 62 95 24	Non

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	DJODJO Lucrèce	Couturière	91 34 8734	
10	DJODO Pierre	chef mason	97 53 33 82	
11	DJOKENE Josephine	Ménagère	-	
12	DJIDJI Clémentine	Ménagère	67 28 28 05	f
13	GAGLI Louise	Résidente	66 24 13 59	
14	DOKOU Rosmène	Ménagère	-	
15	DAGO Christine	Résidente		
16	DEGBEY Anxoine	enseignant	96 67 01 28	244 ++
17	VIDEDJANI Paul	Chauffeur	66 38 05 14	
18	NSOUGRAN Redelfre	Résident	96 97 62 94	
19	NEWATCHI Damphobane	Ménagère	66 29 99 11	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	MONTECHO D'Imatoru	Ménagère	-	F
21	NOUWATCHI OBOUBE'	Ménagère	-	E
22	SIBOKENE SOROUNGLE'	Ménagère	-	D
23	LATE Edmond	Elève	-	E
24	LATE Mathieu	Elève	-	E
25	KPADONOU Delphin	Maçon	61 30 32 77	Hond K.S.
26	MEYEU Nestor	Maître tailleur	69 04 78 15	E
27	SOGASTI Dominique	Chapentier	61 27 63 95	E
28	AGBOVI Bernadin	Stafère	67 29 02 59	E
29	HOUE TO Marcelle	Cultivateur	97 35 65 66	E
30	YOVOSIA Renald	Cultivateur	66 26 62 15	E

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	HOUETO Agolimaire	cultivateur	59 43 3742	
32	HOUETO Hubert	Eline	96 66 6251	
33	GBOHENE Fulbert	Soudeur	97 0195 06	
34	DEGNON KPANDI	CV FAFADI	61 38 95 45	
35	KPADONOU Pione	CV central	96 10 67 39	
36	GBOHENE Lucien	chef Maçon	97 54 9179	
37	GBOHENE Sebastian	chef maçon	820251648	
38	Soumadan Charlotte	Manager	67-28 5187	
39	DANSON Bismadette	Manager	61 8296 83	
40	LOIKOU Jean	Mecanicien	56 90 48 78	
41	KPADONOU Daniel	Maçon	94 56 6866	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
42	WTAHA MARIUS	Commissaire	87 30 1072	
43	SFM. E. P. R.		61 77 2805	
44	Missou Hou. AMELINE	Revendeuse	66 81 5186	
45	DLOU Gérard	cultivateur	96 58 77 85	
46	Noumon V. Vendative	Néogéographe	62 31 74 30	111
47	GIBOHEISE Félix	Hécatonier	96 35 97 95	
48	ZANNANAGA Josue	Expert Environnemental	97 26 00 24	
49	ANANI Pamcrise	Expert Environnemental	97 24 92 72	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	19/07/2024
Début de la séance	:	10H31
Fin de la séance	:	14H16
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	DEVE
Village/ quartier	:	KPODJI
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	Adja

Représentant du : ANANI Pancrace
Consultant : TOFOUJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de la Commune de DOGBO, Arrondissement de DEVE, Village de KPODJI, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants.

Parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1^{er} intervenant M^r Monsieur MADJI Gilbert a commencé par remercier les consultants pour leur présentation. Il a ensuite posé la préoccupation selon laquelle vu que la structure communautaire est dans un processus de liquidation est-ce que le projet ira au bout et sa réalisation sera-t-elle effective. Il a également précisé que les conditions sont favorables pour l'implantation des poteaux. Il a enfin sollicité le aide des consultants pour la mise en œuvre effective du projet.

Le 2^e intervenant M^r MADJI Yaovi a précisé que ^{dans} le village, des bureaux ont été créés et réorganisés. Malheureusement, il y a eu beaucoup de problèmes concernant l'électrification qui n'ont pas été résolus. Le service politique est mêlé à plusieurs projets de genre qui ont été créés ailleurs.

Le 3^e intervenant AGBOMON Philomène a fait remarquer que le problème d'accès à l'énergie électrique dans le village se pose avec acuité. Il a ensuite demandé si quand sera le démarrage effectif du dit projet ou que l'on parle encore à cette phase structurelle.

A ces questions, interventions et préoccupations les parties prenantes, les consultants ont apporté des réponses, allent dans le sens de ce que la population de la région attend. Que l'indigence soit en l'expression ne devrait pas empêcher la mise en œuvre du projet surtout que c'est le SBE qui a pris les prérogatives techniques.

Il a été ajouté que le présent projet n'est pas à visée politique et ne sera être contraire contraire (comme tel, il est en fait public donc pas sûr que ce soit orienté vers d'autres localités.

A la question de savoir pourquoi le démarrage effectif du projet, les consultants ont répondu ne pas être les infrastructures sur le démarrage effectif du projet, mais que les études sont suffisamment avancées et le processus ne devant plus trop durer.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

Au terme des discussions, les différents points abordés se présentent comme suit :

- la distribution de l'APÉRIE
- le mode de financement des projets en fonction de l'échelle de chaque
- la date de démarrage effectif des activités du projet

Au nombre des propositions et recommandations on peut noter :

- le démarrage effectif et sans délai des activités du projet par le soutien de l'État
- le mode de financement des projets vers d'autres localités ou communes

Représentant des Femmes

Ont signé :

Représentant des sages.

Narcisse K. AMAVI

~~3/A~~
yaovi MANDJI

Représentante des Femmes

Christine SOSSA



Le chef Village

DANSOU KOFFI Norbert.

consultant

AICAMI Pamecave



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot .02

Village : KPODJI

Arrondissement : DENVÉ

Date : 19/07/2012









Commune : DOGBO

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	ANANI Nouisse	Informaticien	97 90 20 75	
2	NOUMERO Benoit	Maçon	478 17856	
3	TCHERKEH Sidon e	Cultivateur	52 362832	
4	FANANON Jean-Jacques	Électricité Bâtiment	95-36-70-86.	
5	MADSI Gilbert	Chauffeur	98-43-44-79	
6	HOUKTO Athamase	Maçonnerie	53-87-45-68	
7	AMAVI E. K. Carlos	Maçon	40 25 55 29	
8	FAMBO C. Lazare	Électricien	40 88 25 55	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	Makoudaga Rodrigue	Cultivateur	56-20-9485	
10	YEHOUN Kouessi	Mécanicien	67 13 07 72	
11	FANITCHE 'Koffi	Mécanicien	51 00 20 27	
12	SOSSA Christine	Ménagère	—	
13	KOUDESIGNA Emmameal	Cultivateur	56 63 84 55	
14	BALLOU Jephthé	Mécanicien	52 75 18 94	
15	ESSE Marie	Ménagère	96 59 43 19	
16	MADSI Boniface	Étudiant	96 26 22 53	
17	MADSI Yaozi	Cultivateur	96 36 36 78	
18	DOUKPO Sabine	Cultivateur	51 28 24 10	
19	COMLAN Jean	Cultivateur	97 15 76 18	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KOMANDANI Rebecca	Sénetaine	68 97 2552	Handwritten signature
21	ASSOÛ Gisèle	Coffeuse	-	Handwritten signature
22	MIANIRO Cécile	Coffeuse	-	Handwritten signature
23	ANOKO Barcas	Coffeuse	-	Handwritten signature
24	AFANGNON Homère?	Coiffeur	-	Handwritten signature
25	MADJI Germain	Plombier	97 86 24 46	Handwritten signature
26	DANSSOU KOFFI Norbert	Commisçant	96 09 15 66	Handwritten signature
27	AGBONDON E. Philomène	Cultivateur	67 80 06 83	Handwritten signature
28	EDAH Casimir	Cultivateur	96 17 98 95	Handwritten signature
29	DJAHOUN GRASSOU Elisabeth	Cultivateur	90 65 54 48	Handwritten signature

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	BYRONOM DJIGBIDI	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
31	MEJE WA GANDU Bionveru	Cultivateur	61540723	<i>[Signature]</i>
32	F ANTOHOU Vincent	Cultivateur	91288431 96407541 9607	<i>[Signature]</i>
33	ZOHIGLORBO Antoine	Cultivateur	93976174	<i>[Signature]</i>
34	HOUNTODPE Chilo	Cultivateur	61846316	<i>[Signature]</i>
35	HOUNTIDPE Justin	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
36	DAHOUË ABIA	Cultivateur	-	<i>[Signature]</i>
37	GANDUNGA Rosine	Cultivateur	90249531	<i>[Signature]</i>
38	AKOUWA Sidiane	Cultivateur	9264494	<i>[Signature]</i>
39	SENADJE Melchior	Cultivateur	52876305	<i>[Signature]</i>
40	ASSOGBA Catherine	Cultivateur	87141455	<i>[Signature]</i>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
41	KETHVI Jean	cultivateur	67 14 14 55	
42	KAKPO CHIBA	cultivateur	86 27 75 68	
43	DAGOU Charles	cultivateur	-	
44	SOMAGNON Rosalie	cultivateur		
45	SOTHTON Patrice	cultivateur		
46	ADDO Isidore	cultivateur		
47	AKAPO Priscilla	cultivateur		
48	KOMENOU PH Bertin	cultivateur		

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	12/08/24
Début de la séance	:	13h08
Fin de la séance	:	14h30
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	LOKOGOHOUÉ
Village/ quartier	:	LOKOGOHOUÉ
Lieu	:	+ à la Place publique
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANYAMI Panerace
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de DOGBO, Arrondissement de LOKOGOHOUÉ, Village de LOKOGOHOUÉ, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés par les consultants. La parole a été donnée aux bénéficiaires pour leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



Le premier intervenant N'DJOSSA Hilaire, a pris la parole et remercie les consultants, pour leur travail, il a soulève des préoccupations:

- Est-ce que lors de la mise en œuvre la population ou les Jeunes vont trouver du travail?

- Le projet prendra en compte de la baisse de courant dans la zone?

Le 2^e intervenant, SOUWADAN Daniel, - Quant t'est-ce que les autres zones à forte densité du même village sera pris en compte?

Le 3^e intervenant EDATH Prifant apres avoir salué l'équipe de consultant, a fait observer que plusieurs équipes sont déjà arrivés dans le territoire concerné l'électricité

- La présente mission est elle différente des autres?

- Si oui, quand est-ce que les résultats vont réellement être obtenus.

Le 4^e intervenant ABÉFIANOU Samuel, remarque:

- Tous les bureaux de la localité, ne sont pas pris en compte quel est ce qui y a à être fait?

- Y a-t-il des démarches quelques formidables à effectuer à mener pour espérer quelque chose?

Des réponses sont données par l'équipe de consultants aux différentes questions, allant dans le sens de la recherche qui recouvrement de la main d'œuvre locale au sein des hameaux, mais qu'ils n'ont pas compétence à prendre en compte la part en compte des hameaux qui ne sont pas consultés dans l'échel plan réseau.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, toutes les parties prenantes ont adhéré favorablement à ce projet et souhaiteraient que les activités démarrent dans un bref délai.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Représentant des
Sages

~~[Signature]~~

ERIC SOWADAN

consultant

~~[Signature]~~

ANAMI Pancrace

Ont signé :

Représentantes de
femmes

~~[Signature]~~

SOTCHOUME Yemissi

Représentant de
Jeunes

~~[Signature]~~

HILAIRE N'DJOSSA

Le chef du village

~~[Signature]~~

N'DJOSSA METONDO





MINISTÈRE DE L'ENERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC












Lot .21.

Village: LOKOGODHOU Arrondissement: LOKOGODHOU Commune: DDGBO


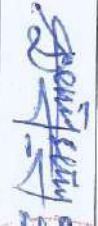







Date: 12/08/24

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	N'DJOSSA Melonou	Exploitant Forestier	97 01 39 64	
2	SOWADAN Daniel	Cultivateur	97 50 73 23	
3	HOUEDE Elementine	Revendeuse	59 44 19 22	
4	DANDJISSO Etienne	Maçon	90 29 09 17	
5	EDAH Parfait	Soudeur	96 07 39 91	
6	KOMAHOU Basile	Coiffeur	90 03 40 03	
7	ANIWANDU Brigitte	Ménagère	51 90 69 90	
8	DOTOU Béatrice	Ménagère	51 90 69 90	














N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	FANDE Sylvain	Cultivateur	01 23 62 85	
10	BLEOSSI Romain	Cultivateur	54 97 99 77	
11	DJADJA Antoine	Zémicjanman	69 33 60 70	
12	AGBEFIANOU Samuel	Etudiant	52 94 62 92	
13	KENOU Pierrette	Revendeuse	51 66 25 00	
14	KANA Nonyisso	Cultivatrice	97 01 39 64	
15	AGBEFIANOU Mahoulawé	Cultivateur	53 12 88 52	
16	AGBEFIANOU Cyprien	Cultivateur	97 43 50 35	
17	EKE Alexis	Soudeur	90 54 61 65	
18	KENOU Maurice	Chauffeur	97 61 83 25	
19	ZINSDU Luc	Soudeur	57 11 17 80	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	AGBEFIANOU Esikone	Cultivateur	52 14 14 92	ABE
21	KPAHLA Erosphè	Etudiant	66 36 13 15	
22	N'DJOSSA Hilaire	Etudiant	97 01 40 89	
23	SDWADIAN Eric	Etudiant	97 23 48 94	
24	SOTCHOUME Nemissi	Revendeuse	97 01 39 64	
25	BLEOSSI Dieudonné	Chauffeur	97 32 22 16	
26	ASSOGBAVI Isabelle	Aide-soignante	61 25 66 67	Smy
27	KPAHLA Agnombka	Pharmacien	66 12 67 30	
28	DEGBEY Yaba	Revendeuse	69 18 07 40	
29	YAKOUTO Tchignou	Cultivateur	96 07 82 36	
30	AGBEFIANOU Blaise	Cultivateur	97 72 48 42	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	AMEDOME Georges	Pasteur	07 54 82 72	
32	AGBEFIANOU Etienne	Cultivateur	44 33 69 87	
33	BLEOSSI Felix	Cultivateur	96 80 44 39	
34	KENDOU Serge	Chauffeur	41 36 80 01	
35	KENDOU Ayite	Instituteur	66 07 72 69	
36	EDAH Fulbert	Cultivateur	97 43 23 48	
37	DANGBOENON Benjamin	Mécanicien	51 17 75 20	
38	DANGBOENON Ferdinand	Mécanicien	98 20 06 52	
39	ASSOUTO Nathalie	Commerçante	07 56 90 04	
40	DANGBEONON Rémi	Chauffeur	01 15 76 37	
41	FIODEHINHOUN Béhanzin	Cultivateur	47 17 16 85	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	TOSSEU KOFFI Felicien	cultivateur	53 47 17 16	
43	SOSSOU Jeanier	cultivateur	62 41 68 27	
44	W/AADOUVO ADJO	cultivateur	06 45 62 86	
45	Codjo Houkeme	cultivateur	54 11 66 65	
46	TOSSEU Felix	cultivateur	67 89 29 50	
47	SOUWADAN Fidol	cultivateur	53 12 88 35	
48	SOUWADAN Victorine	cultivateur	97 43 50 45	
49	SOUWADAN Achille	cultivateur	97 23	
50	KOFFI Jean	cultivateur	66 57 83 22	
51	ASSOUVI Adrien	cultivateur	45 63 14 70	
52	KOFFI Yacni	cultivateur	52 76 77 72	



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	15/08/24
Début de la séance	:	15h 22
Fin de la séance	:	16h 41
Commune	:	DOGBO
Arrondissement	:	AVOMI
Village/ quartier	:	AGBEDRANFO
Lieu	:	Place Publique
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANANI Panceace
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et sociale (EIES) de la commune de DOGBO, Arrondissement d'AVOMI, Village d'AGBEDRANFO, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a été donnée aux bénéficiaires pour exprimer les préoccupations

B. QUESTIONS ET DEBATS

le premier intervenant Mr Jules TOFFODSI a pris la parole et remercié les consultants pour leurs travaux. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Mais nous sommes impatient de voir le démarrage des travaux, et que ça trainent.

le 2^{eme} intervenant, Mr Michel HOUNKALIN, il dit qu'il y a plusieurs équipes qui ont déjà pris par ici, et qui ont parlé des arbres qui sont dans l'embrise, etc. C'est les mêmes personnes.

3^{eme} intervenant Mr DÉGBEY Eric, Quant à lui a soulevé des points selon lesquels il y a des zones de forte densité qui ne sont pas pris en compte, par exemple chez lui alors le nombre de personnes qui sont là non beaucoup.

les consultants ont ensuite pris la parole et apporté des réponses aux préoccupations des intervenants.

Par rapport à la 1^{ere} intervention, les consultants ont rassuré celui que d'ici peu que les travaux vont démarrer, juste après les études. Par rapport à la demande du 2^{eme} intervenant, les consultants ont

repondus par affirmation que ce sont les mêmes équipes, que pour chaque projet il y a toujours une étude d'impact environnemental et sociale.

Par rapport à la zone intervention, soulevant des zones à forte sensibilité qui ne sont pas prise en compte.

Les consultants lui ont rassuré que ce qui est sûr est que la vision du gouvernement est que le Bénin soit électrifié à 100% que d'être partiel que tôt ou tard ces zones seront électrifiées.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ont signé :

Représentant des
Jeunes

André C. HOUNSOULIN

Représentant
des Aînés

Jean M. NOUMON

Représentante des
Femmes

Collette² ADOH

Le chef du village

Eke' HOUNSOULIN

Consultant

ANANI Pancrace





MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
REPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot : 2

Village : **AGBÉBRANÉD**

Arrondissement : **AYEDOU**

Date : **15/08/2014**

Commune : **DOGBO**

DGEBD

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1-	ADUNKANLIN Somagnon	conseil	97 84 19 54	<input checked="" type="checkbox"/>
2-	ADUNSTULIN Eké	cultivateur	67 62 69 43	<input checked="" type="checkbox"/>
3-	MDULEME Fromsice	cultivateur	66 32 87 62	<input checked="" type="checkbox"/>
4-	ADUNKANLIN Michel	cultivateur	66 05 16 44	<input checked="" type="checkbox"/>
5-	NDOUNOU M. Jean	cultivateur	94 18 44 36	<input checked="" type="checkbox"/>
6-	TODRODJI Jules	Instituteur	92 87 51 36	<input checked="" type="checkbox"/>
7-	GANIYATO Pierre	conducteur	68 34 34 70	<input checked="" type="checkbox"/>
8	FANDJI Marcelin	Maison	66 53 40 76	<input checked="" type="checkbox"/>

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	HOUNSSOULI Robert	Secours	66 509 735	
10	DIANTCHI Phosphide	Cultivateur	62 55 7887	
11	Mecou Georges	Organisateur	54 83 65 74	
12	ABD Isidore	Cultivateur	52 00 54 05	
13	GNINATIO Clodechi	Manager	67 08 19 93	
14	HOUJINK ANLI Claire	Manager	67 42 53 90	
15	WOENE Rodo	Manager	64 88 32 70	
16	DEGBEY Eric	Cultivateur	9 61 5 67 28	
17	AFFI AMEGNAN GILD	Manager	67 28 85 44	
18	KELEHOUN ME Ghantal	Manager	67 65 85 67	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	EGUIL Leahadi	cultivateur	95 514 9634	
20	AMOUNZOUN PFI	cultivateur	62 55 9867	
21	KOUSSIBA Sefarou	cultivateur	-	
22	HOUNSBOU Lucia	cultivateur	-	
23	AKHANOUCHE Odine	cultivateur	57 45 5349	
24	TOFFONSI Ahsouelja	cultivateur	66 53 4081	
25	DANSSI Romaine	cultivateur	69 82 829	
26	DANSSI Eline	cultivateur	66 58 3904	
27	DANSSI DENIA	cultivateur	69 72 8263	
28	TOFFONSI Suvatin	cultivateur	56 90 85 03	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
29	FADSI Meloni	cultivateur	66 62 04 58	
30	AGIOLL Julien	cultivateur	44 44 71 36	
31	DIANKO Akwe	cultivateur		
32	ESSE Khouatorhe	cultivateur	69 56 69 69	X
33	OUSSI Celestin	cultivateur	66 88 50 95	
34	OUSSI Celestin	cultivateur		/
34	ANOU SOUM Cecile	cultivateur		
35	LILU Agyman	Artisans		X
36	ANOU SOUM ASSOU	chauffeur	62 87 85 81	
38	HOUEDE Thibault	cultivateur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
38	HOUNSOU Liandre	cultivateur	6714 2009	<input checked="" type="checkbox"/>
39	TAKOU Sogbe	cultivateur	9708 8089	<input checked="" type="checkbox"/>
40	HOUAË DE Eugène	cultivateur	9607 9271	<input checked="" type="checkbox"/>
41	AOUNKAMIN Mounica	cultivateur	5973 7867	<input checked="" type="checkbox"/>
42	BOCOVI Aghwan	cultivateur	6619 1158	<input checked="" type="checkbox"/>
43	DEGBE Lucien	cultivateur	97 357780	<input checked="" type="checkbox"/>



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/03/2023
Début de la séance	:	09h 12
Fin de la séance	:	10h 55
Commune	:	KLOUKANMEX
Arrondissement	:	LANTA
Village/quartier	:	DEKANDJI, GBOWIME, LANTA, SAWANE, TOKAME - KPOA
Lieu	:	Arrondissement LANTA
Langue de travail	:	Adja, Fon, Français

Représentants du Consultant : ANANI PANCRAVE
ZANMAGBA JOSUE

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Une séance de consultation publique a été réalisée au niveau de l'Arrondissement de Lanta, dans le cadre des travaux d'électrification des localités de Dekandji, Gbowime, Lanta, Sawane et Tokame-Kpoa. La mise en œuvre du projet a des enjeux socio-économiques et environnementaux dans le milieu, qui est considéré de proche en proche dans la répartition. Il est donc question de recueillir les avis et les préoccupations de la population dans la répartition.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant monsieur KOBEARO Mabouchi a exprimé le souhait de voir la zone de marché de hanta être électrifiée qui il serait intéressant de prendre cela en compte.

Le deuxième intervenant monsieur KAME Sedekem a quant à lui, commencé par remercier les élus locaux, saluer l'initiative surtout par rapport à la consultation publique. Ce pendant long temps ce sont les autorités qui prennent les décisions en haut, et en leur nom sans les en informer. Il a suggéré que les lignes identifiées soient immédiatement discutées avec les bénéficiaires afin de voir si cela est vraiment pertinent ou faut-il l'orienter ailleurs.

Le 3^e intervenant Mr GIBBLE Raymond a voulu savoir si le projet a prévu l'éclairage des zones sombres de la localité.

Mr GOSIA Gabriel a quant à lui appelé la zone de l'identification des lignes, et des zones devant bénéficier du projet. Il a ajouté que chaque localité avait droit à un hameau et qu'il fallait identifier celle le hameau qui avait la population la plus élevée. Il est intervenu tant que chef village de Sekandi.

Monsieur HOUANON Vincent, chef village de Sakou a également suggéré que bien que le projet est prévu ramener le courant à Sakouma, les zones tel que : Dagenidihoué, Zokpadji, Abolgehové,

Haboue méritent d'être pris en compte pour de futurs projets.

Monsieur LATE Norbert, CV de Gbawhwe a également fait remarquer que sur dix (10) hameaux que compte la localité, un (1) seul est électrifié et qu'il faut penser aux autres localités notamment: Latehohé, Sognonhahé, Mohotahoué, Sokuhahé, Odehahé, Obelohé, Dohohoué, Kpozannhahé. Monsieur SOADJOUAN Fugbé, Conseiller a précisé qu'il y a des hameaux qui ne sont globalement pas pris en compte dans sa localité, dont Kpohigbehahé.

Monsieur TCHINDRO Dohoué, Conseiller local de hante a appelé des zones prioritaires qui méritent de bénéficier du courant électrique: Tchoungodohoué, Mont Soudai, Kouffonou, Kpote Zone du marché.

Monsieur LATE Naouche, a souhaité que tout soit mis en œuvre pour un accès effectif à l'électricité à travers des poteaux et compteurs électriques et que ce ne soit simplement une extension de l'électricité dans leur localité.

Les Consultants ont ensuite apporté des réponses aux différentes questions. A la 1ère méoccupation dans le Cahier du présent projet il n'est plus possible de penser en compte d'autres zones non prévues, toutefois d'autres projets pourraient le faire. Aussi, les lignes actuellement prévues avec les géométries ne peuvent faire objet de modification. M. ABERNIE qui est chargé de la mise en œuvre du présent projet ne doit pas placer les lampadaires. C'est la responsabilité de la SREE. Dans le Cahier du présent

projet des localités et hameaux ont été déjà
révisés, il n'est pas possible à cette étape de les
modifier. Aussi l'Etat a en projet beaucoup
d'autres projets d'électrification qui prendront
pense en compte les localités restantes.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

À la fin des discussions, plusieurs
points sont soulevés :

- le réseau électrique à mettre en place ne
couvre pas toutes les localités et hameaux
- des lampadaires seront ils installés dans
le cadre du présent projet
- serait il possible de tirer les poteaux jusque dans
les rues où il n'y en a pas.
- À quand le stade de démarrage effective du projet.

Plusieurs propositions et recommandations ont été faites.

- la couverture par le réseau est le mieux de
toutes les localités et hameaux qui manquent
- que des lampadaires soient installés au niveau
des zones sensibles
- démarrage rapide du projet

- réalisation effective des travaux
- revoir le prix de demande du Compteur
à la borne
- Collaboration effective des entreprises avec
la population

CV Dekandji

[Signature]



Ont signé :

Représentante des femmes

[Signature]

66619748

GOSHA Gabriel

CV Lanta-centre

[Signature]



[Signature]
Prisca ATTEKPAM
61572243

Représentant des pays

Tchu'houndro Desire
66119348

Conseiller communal

CV Tokamé kpodji

[Signature]

~~66119348~~
35586300



Raymond GIBEBLE

Daniel ANOIN

Conseiller communal

Progbé

Représentant des jeunes

[Signature]

Concevant
[Signature]
JOSUE ZANAGBA

Athanas ADAM
97574819

[Signature]

CV GBOWINE
61371523



LAYEYI K.H. Théophile
CV Saupamé houégho

Norbert LANTIER

6823054






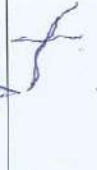




















Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin












LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC






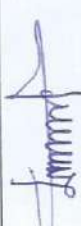



Village : **BEKANSTI, GBOUINE, SAWAME** Lot
 et **TOKANTE - KRADI** Arrondissement : **LANTIA**
 Date : 05/03/2023 Commune : **KLOUEKANMEY**












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	GBEBLE Raymond	Agri cultivateur	97514238	
02	ALIFA FRANCOIS	Cultivateur	64518511	
03	ZINSON Germain	menesier	64311156	
04	KPARAGBO Rogation	Inst tuteur	97514600	
05	KODEDRE Mahoussi	Cultivateur	.	
06	SOTODSI Jamil	Soudeur	96097130	
07	LATE JAD	Cultivateur	✓	
08	LATE Alexis	Cultivateur	60951431	










N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	LATE Innocent	Cultivateur	84 04 4020	
10	LATE Vitrice	Cultivateur	86 43 7439	
11	MITOKEPE Jozanne	Cultivateur	64 11 7530	
12	KISSOBE Roger	Cultivateur	80 77 0803	
13	MITOKEPE Agnès Gabriel	Cultivateur	64 65 0085	
14	KAME Séverin	Cultivateur	87 51 4300	
15	LATE Isidore	Eleveur	62 75 7660	
16	KOUAGBEDE Megan	Cultivateur	56 21 9916	
17	MITOKEPE Moïse	Electricien	52/37 5218	
18	MAHOUSI Reine	Ménagère	✓	
19	NAGNONOU Huguette	Ménagère	6730 5470	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KPOLIGBE Isaac	Cultivateur	98 54 92/08	
21	KPOLIGBE Moïse	Revendeur	64 86 42/58	
22	AMOUZOUN Pierre	Cultivateur	97 75 25 07	
23	GNANNAWI Bodji	Cultivateur	55 17 12/53	
24	ALAHEN Josée Fidèle		90 99 53 24	
25	AFFA André		53 57 53 12	
26	BABOU DI Kodjo	Cultivateur	64 62/21 06	
27	ATTOME Nicolas	Cultivateur	97 25 29 55	
28	ASSAHOTO Victor	Cultivateur	67 54 92/49	
29	ASSAHOTO Jean	Cultivateur	98 11 77 4	
30	TCHALEVO Jonas	Cultivateur	64 85 64 21	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	TOMAHOUÉ Domation	Cultivateur	60 87 73 87	
32	ADJAHOTO Jacol	Cultivateur	87 63 12 81	
33	EDAH Louis	Boko	40 12/38 64	
34	N'SOUGAN Gerard	Multitaille réfectoire	94 61 26 78	
35	JOHOU Andree	Cultivateur	97 80 45 39	
36	ADJE Felicien	Cultivateur	97 42 67 52	
37	AWOMON S. STABID	Cultivateur	96 43 82 37	
38	TEHITHOUNDO Jésirei	Cultivateur	66 11 93 48	
39	TOMHOUÉ Jaco	Cultivateur	-	
40	GOSSA Gabriel	Cultivateur	66 61 97 48	
41	LAYEV Théophile	Cultivateur	69 39 16 85	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	LATÉ Norbert	cultivateur	61 37 15 23	
43	HAGNON Vincent	cultivateur	06 92 30 54	HT
44	ADJAHOTO Aimé	cultr	59 21 98 11	
45	DINDIN Daniel	Comptable Commerciaux R.P.	85 58 63 00	
46	SOSIHOUN Fioqbé	cultruateur	64 49 36 77	
47	ALLOFA JOHANNEN	cultruateur	63 70 00 09	
48	DSADSE Baniel	Instituteur	67 85 25 52 95 35 53 75	
49	MONOTO Roger	cultruateur	66 14 86 11	
50	HOUNDOJO Léon	cultri	95 19 05 80	
51	DOKPO Séverin	cultr	59 23 46 92	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	KANVEHO Kouim	Cultivateur	94 10 0667	
53	TOTO Marcelin	Cultivateur	94 72 98 83	
54	LATE Mahoumi	Cultivateur	94 13 10 48	
55	LATE Daniel	Cultivateur	68 85 78 99	
56	KAME Soglaola	Cultivateur	97 83 02 17	
57	SOGADSI Adandjissou	Reveleur	61 69 32 16	
58	KAME Richard	Cultivateur	56 90 28 97	
59	SOHOUNGBE Serima	Ménagère	65 68 41 46	
60	LANSOUBE Noeline	Ménagère	✓	
61	TOHOUNGODO Djessie	Reveleur	97 51 41 79	
62	MOUWOTO Frédéric	Reveleur	65 42 11 50	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	MOWOTO Jodji	Munisier	96 13 55 05	
64	BOSSOU K. SERENIN	Reverendour	61 78 90 20	
65	ALOFA Aubin	Reverendour	94 52 18 59	
66	LATE Charles	Cultivateur	51 44 03 59	
67	ZONAREDI comlan	Cultivateur	94 65 99 88	
68	DATHOUETO Ferdinand	Cultivateur	66 53 59 77	
69	EKPO Sokogbe	Reverendour	58 85 61 93	
70	AMANI Ponce	Comptable	97 21 92 72	
71	ZANMAGBA Josue	Consultant	97 26 10 27	



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150
localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	06/03/2023
Début de la séance	:	18h32
Fin de la séance	:	19h18
Commune	:	KLOUEKANMEY
Arrondissement	:	ADJAHONME
Village/quartier	:	HOKLIWIME
Lieu	:	Place public
Langue de travail	:	Fon, Français

Représentants du : _____
Consultant : _____

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification de Hokliwime s'est tenue une séance de consultation publique. Au cours de cette séance les consultants ont présenté le contenu du projet, les avantages et les enjeux liés à la mise en œuvre de ce projet d'électrification. Il est donc question au cours de la dite séance de prendre les avis de la population bénéficiaire leurs préoccupations et leurs attentes. Parole a ensuite été donnée à ces derniers.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le premier intervenant M^r ZEHOU Isaac
après avoir remercié l'équipe de experts
a soulevé des préoccupations relatives à la
manière en compte de certaines localités.
Il souhaite que des dispositions soient prises
pour l'électrification totale de la localité.

Le 2^e intervenant M^r AMEETO a posé
la question de savoir si les vœux seront
pris en compte au cours de l'exécution
et de faire tout possible pour les aider
à concrétiser le projet.

Le 3^e intervenant M^r KIDJE Valentin
rapporte à son relevé qu'il y avait une
subordination dans la répartition des
lignes au niveau de leur localité et que
la politique comme ailleurs s'est mêlée
au projet et que lui ne croit plus de tout
si la réalisation effective du présent
projet.

Le 4^e intervenant Mme TOHE Yvonne
a dans sa prise de parole cherché
à comprendre si était déjà possible de
commencer par donner des indices afin
d'obtenir des compléments électriques et
qu'il faudrait qu'il essaye de voir comment
faciliter le processus d'obtention de
compléments électriques.

A ces différentes préoccupations, les consultants ont apporté des réponses et fait observer qu'il ne s'agit en rien d'un projet à visée électorale et que par conséquent, cela n'est plus possible à cette étape de prendre en compte d'autres localités et ne pas faire un projet à la non plus pour le Département de Comptons Electriques.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

- Prendre en compte de toutes les hameaux de la localité
- Réalisation effective du projet
- la non réalisation du présent projet d'électrification

En somme, le projet d'électrification est la bienvenue dans la localité la population souhaite sa réalisation effective et dans les meilleurs délais.

Ont signé :

Représentant des sages



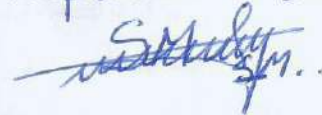
WANANKOU Osseni

Représentante des femmes



AKPA Essé

Représentant des jeunes



M. François SEGBEGNON



Expert
Environnementaliste



Josué ZANDAGRA

Joseph S. KPADONOU

Expert Environnementaliste



Panerace ANANSI

Le S.A/Ady...



Eugène F. SOGBOE





Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 22

Village: HOHLVIME












Arrondissement: ADSSAHONME

Commune: KLOVEKANME

Date: 04/03/2023

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	TONASSE Pascal	Lavreur	63445840	
2	AKOUEBAHO Rodrigue	Reverendeur	95708881	
3	SOGNONNOU Gedeon	Cultivateur	55284628	
4	SEGBEGNON M. François	Maçon	64712185	
5	WANDONKOU O. Daniel	Cultivateur	60081540	
6	AMEDETO Alain	Technicien en GIS	96988413	
7	SOGNONNOU Karim	Soudain	90249796	
8	TOHE Yvonne	Reverendeur	55634014	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	ZEHOU Isaac	controleur	68961866	
10	AFFO Epihanie	repondense	66000505	
11	HONFIN Houfende	repondense		
12	HONFIN Tolochi	controleur	63600533	
13	TCHAE George	controleur	98421630	
14	GBERAHIN Odele	repondense		
15	NOUEGBE Emelienne	repondense	99378700	
16	WOUNSOU Hnerine	controleur	60870319	
17	HOUNDO Guieil	controleur	60270319	
18	YAKPAHOUN Jacob	Commercant	96200116	
19	DARIODO Chantophe	Conducteur	9750-3560	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	LOROTCHE Marvis	cultivateur	60213291	
21	AGBONI Mathieu	Agent MOUV	95294640	
22	WANONKOU M. Aulin	cultivateur	91077886	
23	LOROTCHE Mohamed	Commerçant	56061527	
24	KOI Jean	Commerçant	54826215	
25	HEHOUNBO Isidor	Soudain	64037078	
26	HRABOND Victorin	Electricien	65084610	
27	KIDJE Velantini	Maçon	-	
28	KOTCHE Felice	Mecanicien	60918557	
29	WANONKOU Romain	Commerçant	-	
30	WANONKOU Gildas	-	-	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KPABONDU Thomas	66433992	66433992	ts
32	GODVERN I Arévisé	cultivateur	-	2
33	KPABONDU Yemankin	.11	55631716	Key
34	AHEDETO Jicu-donne	curier	98969814	Key
35	GBESETO Brice	Etudiant	94827667	Key
36	AKPA Essé	Revendeur	51913435	Key
37	SODOHOU Germaine	Revendeur	94954068	Key
38	GNYNASSE Ataru	Releveur	58605867	DS
39	WANDNKOU Leocade	Revendeur	-	DS
40	KPABONDU Bathemé	cultivateur	-	DS
41	KPABONDU André	commerçant	58278267	Key



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Electrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/03/2023
Début de la séance	:	16h2
Fin de la séance	:	17h31
Commune	:	LALO
Arrondissement	:	TOHOLI
Village/quartier	:	TOHOLI
Lieu	:	Arrondissement
Langue de travail	:	Kotafon, Jean, Français
Représentants du Consultant	:	ANANI Pancerace ZANDAGBA Joseph

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Le dimanche 05 Mars 2023 s'est tenue dans le village de Toholi, Arrondissement de Toholi, une séance de consultation publique dans le cadre des travaux d'électrification de la dite localité. La séance a démarré par la présentation des consultants les objectifs de la séance et le projet. Il est question d'écouter la population sur les enjeux environnementaux, sanitaires et socio-économiques de prendre les précautions et attentes de la population en vue de la marche en compte ainsi que mise en œuvre de l'achèvement.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Le 1^{er} interviewant Monsieur AMEDETTO Kasim, a mes avoir remercié l'équipe de consultant a demandé si les travaux d'extension devraient prendre en compte toutes les hameaux de leur localité, sinon sur quelle base est ce que ceux retenus ont été choisis.

Le 2^e interviewant Monsieur ZETAS Isaac a voulu savoir si ceux qui ont déjà les compteurs (convertisseurs) peuvent les remplacer par les compteurs pré-payés par éviter des long files d'attente à la S.B.E.

Monsieur KIDJE Valentin a quant à lui cherché à Compenche, comment la population sera impliquée dans la mise en œuvre du projet, notamment dans la phase de réalisation.

Madame NOULEGBE Emilienne a voulu Compenche si le projet sera affective ou si ^{il est} encore des promesses électales.

Monsieur DA KOTO Christophe a commencé par remercier les consultants pour le travail et a suggéré que lors de la mise en œuvre effective du projet, que les populations ne soient pas exclues.

Monsieur GBESSETO Bruce a demandé comment se fera le recrutement des ouvriers devant réaliser les activités, car il y a suffisamment de main d'œuvre disponible dans la localité pour leur faire le travail.

Monsieur GIMONMASSE Assou a voulu savoir si les compteurs qu'ils avaient pris et démontés

autres peuvent être déplacés, en se
raccordant directement aux poteaux paires
dans le cadre de la présente extension.

Aux différentes questions, les consultants ont
apporté des réponses.

Par rapport à la question du premier engagement,
l'équipe de consultant a répondu qu'il ne s'agit pas des
critères qui ont motivé le choix des localités, avec
que des hameaux doivent songer de l'énergie électrique
que partout, les travaux ont été réalisés en concertation avec
les chefs villages et élus locaux.

Concernant la 2^e intervention, il est possible de
remplacer les compteurs conventionnels par ceux propres
toutefois cela n'étant pas de ressort de la SBE ABCEM
mais celui de la SBE.

Aux questions relatives à l'implication de la
population et au mode de recrutement, il a été
appliqué que l'entreprise qui sera en charge de
le met en œuvre du projet a l'obligation de travailler
en commun accord avec les élus locaux et de garantir
le bien être des populations aux cours des activités. ~~ABCEM~~

Il a été le devoir de recruter le maximum d'ouvriers
possibles au niveau de la population locale
Aussi est-il possible de déplacer les compteurs
préalablement installés à des kilomètres de leur
emplacement, ce qui contribue à limiter les pertes
relatives et les pertes d'énergie.

Le présent projet n'est pas un fait politique, il a
été réalisé sur la base d'un prêt obtenu
au niveau de la BAD, dont les exigences ne

peuvent que favoriser la mise en œuvre effective
du projet. Il n'est également pas possible de
dire réellement la date de démarrage

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme les différents points soulevés se
présentent comme suit :

— Être ce que le projet peut fournir en extension du
réseau électrique dans toutes les localités de
la Communauté

— Possibilité de remplacer les compteurs conventionnels
par les compteurs à cartouche

— Implication des populations dans la mise
en œuvre des activités du projet

— Problème de recrutement des ouvriers

— Besoin de démarrage des travaux et
si ce n'est pas un projet pilote

— Possibilité de mettre des lampes à incandescence au
niveau des zones sensibles

Plusieurs propositions et suggestions ont été
également faites :

— Prendre en compte toutes les localités
n'ayant pas d'énergie électrique dans l'arrondissement

- Réalisation effective des travaux et dans les meilleurs délais
- Implication de la population
- Installation des lampadaires au niveau des zones sombres
- Mettre en place un comité de gestion pour le suivi des travaux dans l'exécution du projet.
- Recruter la main d'œuvre locale.
- La subvention des frais de branchement
- Tout mettre en œuvre pour éviter les accidents au cours des travaux.


Représentante des femmes




SOSSOUSSI Sidonice

Ont signé :


Représentant des Jeunes


AGIBANA Cyprien

Représentant des sages


AGIBADI Noudehimer

Consultant


Panrace AMANS

Consultant


SORIE ZANAGARA




Victorin AHONSOUNDI



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot :

Village : TOHOLO












Arrondissement : TOHOLO

Commune : LALO









Date : 05/03/2023












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	HOUNNDOU M. Frédéric	Eleve	55 22 2789	
2	ZOUNHONSI Justia	Cultivateur	60 28 3025	
3	AGBADJI Arnaud	Eleve	63 29 31 13	
4	GBADSI Sylvain	Cultivateur	97 80 47 63	
5	SOTONDI Selaphin	Cultivateur		
6	SOTONDI Roggen	Cultivateur		
7	DJOSSEOU Oscar	Cultivateur	59 39 74 69	
8	ZOUNHONSI Bathelémy	Cultivateur		

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DJOSSEOU Julien	Coiffeur	95904310	BA
10	GBADDESSI Jules	Cultivateur		
11	AHONSOUNON Théophile	Cultivateur	59626251	TH
12	SOTOHDSI Heïde	Culturière		TH
13	AHONSOUNON Hervé	Zéïm	60166559	HA
14	ASSIVEDE Soglo	Cultivateur	58387557	SS
15	BOUNHONSI Alain	Cultivateur	53684369.	AL
16	ZOUHATHSI Rémy	Cultivateur	64462636	RM
17	HOUNGAN Pierre	Cultivateur	94458996	HA
18	AGBANNAN Gyrien	Culturière	97740999	HA
19	AGBADJI Makélinou	Cultivateur		HA


N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	DIOSSOU Olivier	Visionnaire	95 12 7869	
21	AGNILE Mace Bin	Cultivateur	96 2963 13	
22	AGBODJI Koffi Aymard	Cultivateur	97543187	
23	AHOSSI Ignace	Carolien	61690052	
24	AGNILE Béatrice	Cultivateur	52 229365	
25	SOSSOU Pauline	Cultivateur	56582186	
26	KPANDOU ABlaire	Cultivateur		
27	KPANDOU Virginie	Cultivateur		
28	ZOUANHOSSI Elène	Cultivateur		
29	GNAWI François	Cultivateur		
30	AHOSSI Maximin	Éleveur	95 63 5385	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	KPRANDU Théophrane	Cultivateur		IL AKP
32	DJOSSEOU Alexis	EBêve	95 65 90 79	AKP
33	AKLONBESSI Abbanman	Cultivateur		AKP
34	HOUNHOU Samuel	Cultivateur		AKP
35	AGENILE Kanon	Cultivateur	99 44 87 66	MM
36	SOTONDSI Roggen	Cultivateur		AKP
37	AHOSSO Denankpo	Cultivateur		AKP
38	AKPO Virginia	Cultivateur		AKP
39	AZONVIDE Sika	Cultivateur		AKP
40	WOUKO Collette	Commerçante		AKP
41	HOUNGBAN Makieul	Cultivateur	66 77 29 86	AKP

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	DOSSOU Anicet	Cultivateur		
43	SOTONDSI Houssou	Cultivateur	52 76 73 04	
44	NOUGBO Benambé	Cultivateur		M
45	AGBANHAN Benjamin	Ceiffure		
46	AGOSSOU Marlene	Cultivateur		
47	SEENIBO Philomene	Cultivateur		
48	TIKPO Sean marie	Cultivateur	84 04 51 54	
49	ABBADSI Hyacinth	Meccanicien	60 23 24 16	
50	HOUNHOU Assede Kon	Cultivateur	86 17 04 54	
51	HOUNGAN Seaeq	Cultivateur		LS

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	N'DEGNITHOU Augustin	Cultivateur	64643577	
53	HOUNNOUN Loyole	Cultivateur	52 28 23 61	
54	AHONSDUNON Benjamin	Cultivateur	57.97.04.48	
55	SOINDJI Leon	Cultivateur		
56	YOSSOU Athasulle	Cultivateur	97 91 25 01	
57	AFAGNON Paul	Cultivateur	85 89 67 47	
58	YOSSOU Victorin	Cultivateur	63 81 23 99	
59	HOUNGAN Florent	Cultivateur	53 68 46 80	
60	AHSSI Faisssaint	Cultivateur	41 27 82 00	
61	N'DEGNITHOU Severin	Cultivateur	97 25 36 94	
62	AHOUA Demiel	Cultivateur	86 21 49 58	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	ZOUATHONSSE Antoinette	ce Plutarque	11	UD
64	ZOUATHONSSE Eleine	ce Plutarque	11	Mall
65	AFFAGNON Justice	ce Plutarque	11 or	[Signature]
66	AGNILE BOSSI	ce Plutarque	11	[Signature]
67	DELAHOUN Adgawusi	ce Plutarque	11	[Signature]
68	MEKOUWATO Nyabeni	ce Plutarque	11	[Signature]
69	ATOSSE Habelte	ce Plutarque	95635391	[Signature]
70	JOSSEU Eidelme	ce Plutarque	11	[Signature]
71	IBGLA BOY	ce Plutarque	11	[Signature]
72	ZIKSSEU Koussibodi	ce Plutarque	11	[Signature]
73	AHOOU Seimasse	ce Plutarque	11	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
74	LANGAN David	Conducteur	919 71 600	S
75	DANKIGH David	Conducteur	-	PM
76	BOSSA Gbedemi	Conducteur	-	P
77	DANKSI Bruno	Conducteur	11	P
78	NSUABO Bernyho	Conducteur	11	P
79	HONKIAN Françoise	Conducteur	733 4888	7B#
80	AHOSSI Gabriel	Conducteur	6380 4960	S
81	AHOSSI Fermand	Conducteur	948 15068	S
82	AHOSSI Gaspard	Conducteur	12 9976	S
83	AHOSSI ZIMSON	Conducteur	.	S
84	SOSSOUSSI Sidonie	Cultivateur	9754 1850	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	02/08/21
Début de la séance	:	9h00
Fin de la séance	:	10h30
Commune	:	LALO
Arrondissement	:	LOKOGBA
Village/ quartier	:	LOKOGBA
Lieu	:	Maison du C.V
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : AYANI Pancrace
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact et social des travaux d'électrification de la Commune de LALO, Arrondissement de LOKOGBA, Village de LOKOGBA, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



1^{er} intervenant : BOUTRENDU Jean,

Pourquoi il y a de la latence dans le démarrage du projet ?

- Est-ce que lors de la mise en œuvre du projet nos jeunes pourront travailler avec les techniciens ?

Est-ce que les dispositions sont prises pour éviter les cas d'incendies ?

2^{em} intervenant BOUTRENDU Nicolas

en prenant la parole a commencé par remercier l'équipe de consultants. Il a ensuite fait remarquer que la localité est traversée par le courant électrique et que malheureusement eux ont dû en tenir compte. Il a évoqué par le présent projet l'initiative du gouvernement qui a enfin permis à eux cet état de chose les obligeant à aller prendre des câbles électriques à des kilomètres sans tenir les usages qui y sont liés.

Le 3^e intervenant monsieur YOVORA Mathieu a posé le problème de l'implémentation analogique des lignes. Il a expliqué qu'il y a un manque de puissance de ligne dans le local, sur les usages de la ligne.

Monsieur DEBIE Ahimé qui est à lui a dit que les populations soient privilégiées.

14
dans le recrutement des ouvriers
des hauts fourneaux se fait sans autre
élément que les rapports avec les entreprises
de recrutement -

Les consultants ont ensuite apporté des réponses
aux préoccupations de la population.

Selon eux, l'un des objectifs de ce projet
est de devenir le plus de population possible
de relever les sites abandonnés, ainsi que
l'industrie. Tout est en train d'être mis en
œuvre pour que les activités puissent être
développées.

Aussi ont-ils précisé que les activités sont
concernées qu'il y a encore beaucoup de sites
qui ne sont pas encore exploités, et à cet effet
plusieurs autres projets viennent prochainement
à l'ordre du jour.

En ce qui concerne le volet relatif au recrutement
de la main d'œuvre locale, les consultants
ont précisé qu'il est important que l'entreprise ou
l'industrie de recrutement le maximum d'ouvriers
possible pour la population locale, ce qui
contribue avec les sites locaux -



C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme les différents points soulevés se présentent comme suit :

- implantation de compteurs de charges à des kilomètres de leur domicile
- plusieurs bornes de la D.C. sont défectueuses
- les risques d'insécurité liés à l'installation d'un réseau de lignes d'énergie
- le recrutement des agents se fera également parmi la population

Des suggestions et recommandations ont été également faites :

- Prolonger l'extension des bornes de mesure non prises en compte
- favoriser le recrutement de la main d'œuvre locale
- démanteler les réseaux de lignes dans les mauvais délais



.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ont signé :

Représentante des femmes

[Signature]

DAËTTE KEGBE

Représentant des sages

[Signature]

SIMON AKAKPO

Représentants des Jeunes

[Signature]

SEVERIN GNAMINI

le chef village

KOUËSSI DOHOU CV LOKOGBA

consultant

[Signature]

AMANI

PANCRÔTE

DOHOU



[Signature]

KOUËSSI DOHOU



MINISTÈRE DE L'ENERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Projet d'Electrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'electrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot .21.

Village : LOKO GBA Arrondissement : LOKO GBA Commune : LAPO
Date : 02/08/2014












N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARCEMENT
1	DOHOU KOESSI	CV	66 97 74 49	
2	MIWANOU Severain	Vergarisation	40 55 78 77	
3	DEGRÉY B. Zamba	Cuisinier	69 94 52 92	
4	GNAMINI S.F. Severin	cult	66 99 28 70	
5	BODRÉNOU Nicolas	cult	61 75 30 03	
6	YOVOGA Zafrien	cult	99 65 55 13	
7	BODSRENOU Jean	tailleur	54 82 73 88	
8	BODSRENOU Stanislas	cult	64 15 81 58	

No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	MIEBETON Jacqueline	Manager	58 27 92 00	<i>[Signature]</i>
10	AKPE Josephine	Manager		<i>[Signature]</i>
12	TOYOU Martine	Manager		<i>[Signature]</i>
13	AKPE Solange	Manager	80 80 24 00	<i>[Signature]</i>
14	GNANKOU Edward	Cell	62.88.76.98	<i>[Signature]</i>
15	DEGBEY Komu	Cell	07.65.29.77	<i>[Signature]</i>
16	MAN. NIBHAKOU Sylvain	Manager	66 61 93 88	<i>[Signature]</i>
17	BODSRENOU Koumoukou	Manager		<i>[Signature]</i>
18	KEKE N'Yamé	Manager	94-567215	<i>[Signature]</i>
19	DEGBE Frémoin	Cell	67-683149	<i>[Signature]</i>
20	BODSRENOU Koumou	Cell	44 64 21 81	<i>[Signature]</i>











N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
21	KANDAN Elisabeth	Manager	62-16-68-57	
22	KEKE Vietiane	Manager	56-58-24-70	
23	ZINSOU Kalandou	Manager	57-41-09-75	
24	FANGNON Rosine	Manager	69-37-28-88	
25	AGL Linobou	Manager	61-37-14-29	
26	NORWASSOU Victoria	Manager	66-64-70-61	
27	BAVI Clementine	Manager	81-23-22-82	
28	ZAHIEL, Lietin	Manager	62-88-59-84	
29	TEHACHAY Brigitte	Manager	47-71-74-27	
30	NIBOUKE Sébastien	Taillleur	63-75-4512	
31	BOUKSRENOU Prima	Manager	42-82-49-66	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
43	AMANTCHANDU Georges	Instituteur	9714 0850	
44	GNANIKOUV Apollinaire	cult	97 82 64 85	
45	KPEYI Pascal	cult		
46	TUTU Seraphine	Ménagère		
47	KPEYI Seraphin	cult		
48	AKAKPO Simon	cult	44 65 06 63	
49	LOKOSSOU Yavick	cult	97 60 84 01	
50	GNANIKOUV Brice	cult	61 46 06 34	
51	ADHOU Cyrille	cult		
52	GNANIKOUV Paul	cult	97 43 23 75	
53	KEGBE ODETTE	Ménagère	94 39 53 49	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
54	KOUDE DJI GIBANTU	cultivateur	58 47 22 57	
55	AMBU Folicien	cultivateur	67 86 55 87	
56	Hobonou cecile	cultivateur	97 50 72 56	
57	NDUWA DRBU Benjamin	cultivateur	97 51 64 16	
58	KEGBE Odette	cultivateur	51 27 86 54	
59	KOUVE Demine	cultivateur	67 58 64 71	
60	AHLDUE KOUVAVI	cultivateur	67 77 28 66	
61	AHLDUE KOUVAVI	cultivateur	67 58 64 71	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	04/08/24
Début de la séance	:	13h53
Fin de la séance	:	14h45
Commune	:	LALD
Arrondissement	:	ZALI
Village/ quartier	:	ZALI
Lieu	:	Arrondissement de ZALI
Langue de travail	:	ADJA, FON

Représentant du : ANANI Panceace
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de LALD, Arrondissement de ZALI, Village de ZALI, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux aux bénéficiaires. A la fin de la présentation, les consultants ont données la parole aux parties prenantes pour qu'elles puissent exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



1^{er} intervenant; Mr. VIDEKOM Prudence,
Après en la reconnaissance, il suggère que
le projet à trop traîner, qu'ils ont
l'impression que c'est du mensonge.

2^{eme} intervenant. AGBEDE S. Marcel.
- La mise en œuvre ou le démarrage de
ce projet, a-t-il des impacts négatifs
sur l'environnement ?

le 3^e intervenant Mr. DESAI Roch a
quant à leur évoquer le problème de santé
de l'environnement à laquelle beaucoup sont con-
frontés dans la zone. Il s'interroge sur
si le présent projet pourrait dans une certaine
mesure contribuer à résoudre cela.

Monsieur HANKAM Calixte dans son
intervention a cherché à savoir s'il y
aura recrutement des jeunes sur le terrain
et si la population serait prise en compte.

Différentes réponses ont ensuite été apportées
aux préoccupations.

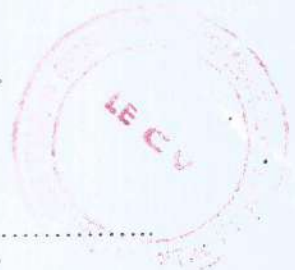
Concernant la première préoccupation; les
consultants ont répondu que la mise en œuvre
d'un projet suit un certain nombre d'étapes
qui ne peuvent pas être évitées, toutefois

dans le cadre du présent projet beaucoup
d'échecs ont été déjà franchis et que
sa mise en œuvre ne saurait encore être faite
l'équipe de consultant ne saurait dès avec
certitude la date exacte de démarrage

A la réception relative à l'impact, les
consultants ont rappelé que la réduction
des échecs du projet pourra être due
à l'impact, cependant toutes les dépenses
devront être prises par l'entreprise en charge
des travaux pour limiter les impacts négatifs
à cet effet un plan de gestion environnemental
et social est élaboré dans le cadre de la présente
étude et devra être respecté par l'entreprise.

En ce qui concerne le savoir de terrain, les
consultants ont répondu que la mise en œuvre
du présent projet pourrait certainement contribuer
à réduire le nombre de tennens d'entretien puisqu'il
n'y aura plus trop de perte d'énergie et donc
la perte d'énergie au cours de son transport
vers les machines.

Il est fait référence à l'entreprise en charge
des travaux de faire un recensement des
communes qualifiant dans la zone



C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- à savoir le démarrage effectif des activités du projet
- les différents impacts que le projet peut avoir sur l'environnement et la population
- le respect des chartes de l'État au sein de la population

Des suggestions et recommandations ont été également faites :

- respecter les prescriptions en vigueur en matière de protection de l'environnement
- démarrage effectif des travaux dans les meilleurs délais
- donner priorité aux activités dans le

recrutement des jeunes

Ont signé :

Représentante des femmes

[Signature]

Pascaline AVOWIME

Représentant des sages

[Signature]

Marcel AGBEDE

Représentant des Jeunes

[Signature]

DESSOU ROCK D.

Consultant

[Signature]

ANANI Pancrace

Le chef Village

[Signature]

consultant



WOMEN. Jérôme



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BENIN



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC











Lot 2..

Village : ZALU












Arrondissement : ZALU
Date : 04/08/2014

Commune : LALE

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	AVOWITHE M. Jérôme	Instituteur	97-0584-21	
02	ABSAHO Alemem	Couture	53748785	
03	VIDEKON Prudence	Margon	97-43-44-95	
04	DESSOU Aubin	Cultivateur	81-45-19-40	
05	DESSOU Elio	Cultivateur	61-48-25-61	
06	AGBEDE S. Marcel	Instabuteur	97-55-56-61	
07	BETHO Lobiyi. Hilaine	Bouche	63-76-69-03	
08	AVOWITHE Marcel	conducuteur	64-54-66-43	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	ADJALLALA MARTIN	MARON	56-62-49-18	
10	DESSOU Rock Djibadi	Fongion	99-29-35-27	
11	SODOKIN Yeidefa	Cultivatrice	99-29-35-27	
12	DESSOU Sosiane	Ménagère	63 37-45 72	
13	DESSOU Marc	Revendeur	-	
14	AVOWIME Pascaline	Nemleuse	96-12-92-02	
15	ATEGOUN Léonia	Couturière	62-09-45-03	
16	AHOSSI Assiba	Côiffeuse	-	
17	BEHO Vigué	Ménagère	-	
18	AVOWIME R. Rogation	Tailleur	96-18-07-40	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19	BEHO S- Marcel	Boucher	-	
20	HANKAN Calixte	Gongonheur	-	
21	AVOWIME Antoine	cultivateur	64 77-2175	
22	TOHOUDE Prisca	couturière	-	
23	DSASSI Marie	cultivatrice		
24	DAGNIHO Rose	Menagère		
25	ADJIBOÏTEHA Augustin	Maçon	61-32 64 62	
26	ADJIBOÏTEHA Sélamu	Menagère		
27	DESSOU Elias	Tailleur		
28	BILLO Francis	Mécanicien		
29	BEHO Lydie	Menagère		



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
30	TOUACHE Hylketan	centruier		HP
31	DESSOU Mermie	conducător Hută		HP
32	BELTA Romée	culturistă		HP
33	ADJANAH Băstăze	menajeră		HP
34	MIRIAMON Riana	Revanțean		HP
35	MIRIAMON Veiter	culturistă		HP
36	DESSOU Epiphane	Etichetist		HP
37	KPOGBA Ignac	conducător mots		HP
38	BEHO Rogea	culturistă		HP
39	KPOGBA Christian	coștășean		HP
40	AGICLION Givanele	plășă		HP



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
41	ABOUSSOU Nicolas	Cultivateur		
42	AGBAHAKOU KEKE	Cultivateur		
43	LARIM AZIZ	Cultivateur	95542860	
44	SODDOKIN Achille	Cultivateur		
45	SOWADAN Melhan	Cultivateur	66424482	
46	AGBOTO Bousine	Cultivateur		
47	Aïtcheuèe domèe	Cultivateur		
48	SOSSOUKPE Diane	Cultivateur	-	
49	MAKOUTOU Charles	Cultivateur	-	
50	KOUKPO Pascal	Cultivateur	94343880	
51	SOUSSOU Marcel	Cultivateur		



MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise D'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	05/03/2023
Début de la séance	:	14 ^h 05
Fin de la séance	:	15 ^h 10
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	ADJIMO
Village/quartier	:	ATCHADOME
Lieu	:	Mouison chef village
Langue de travail	:	Fon, Français

Représentants du
Consultant

: ANANI PANCACE
ZANAGBA JOSUE

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social des travaux d'électrification dans l'Arrondissement d'Adjimé s'est tenue une séance de consultation publique. Au cours de cette séance, l'équipe de consultant a présenté le contenu du projet, les enjeux environnementaux, sanitaires, socio-économiques. Il y'en est suivi de la phase de recueillement des perceptions et avis des populations sur la mise en œuvre du projet.

B. QUESTIONS ET DEBATS

Monsieur KAKPO Gabriel, premier intervenant a commencé par remercier l'équipe de consultants et le gouvernement pour avoir pensé à leur localité par le présent projet. Il a ensuite voulu savoir si à la fin, le gouvernement va faire subventionner les dépenses de Comptes par ces accès forestiers.

Le 2^e intervenant monsieur SOTOU Herpols souhaiterait savoir ce qui est prévu pour les personnes dont les biens seront touchés par les travaux d'extension.

Le 3^e intervenant monsieur SOSSOU Richard a souhaité que le projet prenne en compte plus de zone que ce qui est actuellement prévu car les populations souffrent beaucoup et qu'il y a également problème d'insécurité. Il a ultimement recommandé que le projet ne soit abandonné en cas de réajustement.

Le 4^e intervenant monsieur DOGO Patrice, a également notifié qu'il reste encore beaucoup de villages qui n'ont pas de consent et qu'il faut penser à eux.

Le 5^e intervenant ADASI Salaman a souhaité que les populations soient impliqués dans la réalisation effective du projet et qu'il faudrait que les bénéficiaires respectent les les et coutumes de leur village au cours de leur séjour.

Les consultants ont ensuite apporté des réponses aux différentes préoccupations.

Par rapport au premier entretien, il est possible que le gouvernement veuille substituer les demandes de Comptes, toutefois cela ne relève pas de la mission des Consultants ni de l'ABERME. Concernant les préoccupations du 1^{er} entretien les consultants ont rassuré la population que il y avait actuellement sur le terrain des agents enquêteurs qui sont chargés d'identifier les biens susceptibles d'être affectés par les travaux d'extension et de recueillir des informations qui contribueront à interviewer les propriétaires de ces biens. Donc ces personnes seront débarrassées avant le démarrage effective des travaux.

Au préoccupations du 3^e entretien, il a été rassuré que la mise en œuvre du projet sera effectuée et que le financement a été déjà accordé par le BAD et qu'il a des exigences. De plus avec la présence du gouvernement actuel, tous les projets ont à leur terme. Les localités restantes pourront être prise en compte dans le cadre de futurs projets d'extension.

Le 5^e entretien a également été rassuré que la population sera rassurée à la mise en œuvre effective du projet et que l'entreprise qui sera recrutée par les M. D. a l'obligation de travailler avec les élus locaux. De plus le matériel de main d'œuvre à utiliser sera recruté localement. Les entreprises ont un certain nombre d'agents et se sont de conduite à respecter, qui les obligent à ne pas heurter les us et coutumes des localités dans lesquelles elles vont travailler.

C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

En somme, les différents points soulevés se présentent comme suit :

- Subventionner les compteurs pour les aller faire à tous
- Qui est le qui est prière pour les propriétaires dont les biens seraient affectés
- Que le projet ne soit pas abandonné
- Quel est le point des autres localités et hameaux par rapport à l'extension
- Faire l'extension du réseau électrique dans tout le village
- Le respect des us et coutumes du village au cours de la réalisation des activités.

Plusieurs propositions et recommandations ont été faites :

- Autorisation pour la réalisation des travaux
- Prolongement du réseau électrique pour que toutes les populations soient satisfaites

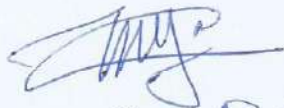
- Associer les autorités locales dans la réalisation des travaux
- Respecter les us et coutumes de la localité
- réduire le coût de prix de Compteur pour permettre à tout le monde de s'en procurer
- Veiller au recrutement de la main d'œuvre locale
- réalisation du projet dans le délai
- réduire les impacts négatifs du projet.

Représentant des sages

Ont signé :



Représentant des Jeunes Bernard DAYOU



Do Go Patrice



MOU DO Kolette
Représentante des femmes



Nini Nouwadé GBONDJE



Consultant



Doré ZANDAGBA

Consultant



Panerose ANA



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot :

Village : ATCHIDJOME

Arrondissement :


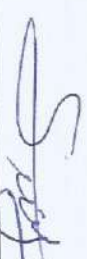







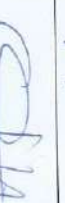

Date : 05/03/2023






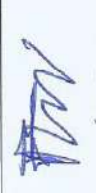





Commune :

TOVIKLIN

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	SOUYANOU Damiel	Receveur	64 96-1658	
2	ADANSI Elépe	Cultivateur	✓	
3	EKO KODOUVO	Cultivateur	65-13-43-13	
4	AFROZODIN Gildou	Cultivateur	94-790555	
5	AFROZODIN Pacoms	Cultivateur	✓	
6	DAKODOVI Gabriel	Cultivateur	94 473709	
7	SASSOU Ricobert	Receveur	94 906634	
8	KAKPO Gabriel	Cultivateur	✓	









N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9	DOGBAYOU Clement	Rescindant	97-96-62-36	MM
10	DAPOU Jean	Cultivateur	/	S
11	EKO TEHEDEKE	Cultivateur	96 62 58 55	BN
12	DAPKODOVI Vincent	Rescindant	64.19 49 36	SN
13	DAPKODOVI Vidoua	Cultivateur	95 47 32 23	EL
14	KOUTADO Maloussi	Eleve	/ /	TL
15	SOTOU Leopold	/ /	/ /	SN
16	KOUTADO Guatien	Cultivateur	/ /	SN
17	KOUTADO Estelle	Cultivateur	/ /	SN
18	LEGBE DE Ambroisine	Cultivateur	/ /	SN
19	KOUTADO Solielle	Cultivateur	/ /	SN

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	KOUKOUAKPO Edmond	Tailleur	6350 4361	
21	SOKPE Leon	cultivateur	62 3106 58	
22	TOTOUMBO Denis	/ /	97 28 73 29	
23	SOSSOU DJIGLIME	/ /	958 188 52	
24	DAXOU Gickan	/ /	6053 9115	
25	TOIHOUS Raymond	/ /	9504 9179	
26	DAXOU MARRADE	Boudeur	9733 67 95	
27	ADASSI HOUENON	cultivateur	/ /	
28	KOUKOUAKPO Cognegnan	/ /	/ /	
29	ZAHHOUE Coelgis	/ /	/ /	
30	SOSSOU Richard	/ /	6491 4872	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	HOMBEHOUE Collette	Remarqueuse	—	
32	TOINOU James	Cultivateur	93 26 17 88	
33	SEBIO KRININ	Cultivateur	11	
34	KODJOU YVETTE	Rechercheuse	64-96-21 13	
35	BOSSEU Elise	Rechercheuse	95 92 66 60	
36	TCHOUNDO Felix	élève	64 88 96 81	
37	AFFO Micheline	Rechercheuse	11	
38	Moude collette	11	98 68 20 98	
39	Souwanou Collette	11	94 19 61 71	
40	SASSOU Christian	Cultivateur	—	
41	E GUE Valégyman	Cultivateur	94 58 72 44	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	EGUE Christine	Ménagère	/	NAF
43	DAXOU KOFFI	Manœuvre	58257200	NAF
44	MEROUDOUÉ GRADÉ	Cultivateur	/	/
45	YERBOU Ablalia	/	/	/
46	ZANHOUE Fidèle	/	/	/
47	DIOU, Madama	/	/	/
48	DOGO Patrice	/	94716321	NAF
49	MEHOUKITCHI TCHENGHOUS	/	/	NAF
50	ADANSI DENAHOUS	/	95-67-57-39	/
51	ADANSI AYASIMTE	Zaïm	94648649	/

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
52	ADASI Solomon	Cultivateur	96351465	
53	HOKPOVI Genard	Cultivateur	95444767	
54	ADANSI Prune	11	94319687	
55	DISOHOU AFFI	11	-	
56	AGBLA Semede	11	-	
57	Prune APKWA	11	11	
58	ATHOUKRE Marcelin	11	95688194	
59	ALOMABOU DAGBESSI	11	-	
60	Prune Tenemipue	11	-	
61	ADASI Polagne	11	6017.37.70	
62	GUISEBOU Tamouba	11	52767056	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	SODOGA NONGRA	Recommande		
64	ADASSI Emmanuel	/ /		
65	ADASSI Tomalane	/ /		
66	SOGLOHOUN Victorine	/ /	6560 9803	
67	ADASSI Bernard	Cultivateur		
68	SODOGA Garkisa	/ /		
69	SAYON Theodore	Cultivateur		AII
70	DAYOU Bernard	Cultivateur	972276643	
71	ANANYI Ponceuse	Cultivateur	97219272	
72	ZANINDAGBA Josue	Consultant	97260027	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	21 Juillet 2014
Début de la séance	:	17h03
Fin de la séance	:	18h30
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	AYEDJIN
Village/ quartier	:	DANDJEKPOHUE
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANAMI Pancrace
Consultant : TOFOSSI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la Commune de TOVIKLIN, Arrondissement d'AYEDJIN, village de DANDJEKPOHUE, s'est tenue une séance de consultation publique.

L'objectif étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires pour exprimer leurs préoccupations.

B. QUESTIONS ET DEBATS



le premier intervenant Mr DANJERPO Raymond a pris la parole et remercié les consultants pour leur travail. Il a également salué cette initiative du gouvernement à travers le présent projet. Il a ensuite fait remarquer le fait que plusieurs équipes étaient déjà passées pour leur faire de pareil promesse, et que jusque là ils n'ont rien constaté. Il espère que cette fois ci serait la meilleur et que ce n'est pas à but politique.

Le 2^{eme} intervenant, Mr KOGLOUE Jacob a rappelé qu'ils ont reçu la visite d'une équipes de topographe ou geometre qui sont venus pour faire des marquage.

Le 3^{eme} Mm TOHDUN Léa, a poser la préoccupation selon laquelle à quand serait la réalisation effective du projet.

Les deux locaux, quand à eux, salué l'effort du gouvernement à travers le présent projet, mais ont soulevés des points selon lesquels il ya des zones de fortes sensité qui ne sont pas pris en compte.

Les consultants ont ensuite pris la parole et répondu aux diverse préoccupations des un et des autres.

Par rapport à la 1^{er} intervention, les



Consultants ont rassuré celui-ci que
projet ne serait pas un éléphant blanc et
que la présente étude est la dernière étape
à réaliser avant la phase de la mise en
œuvre. Ils ont également fait savoir à
la population que ces études sont des exigences
des bailleurs.

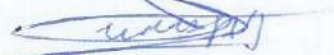
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ont signé :

Représentant des Sages

KDGLOE LODJINOU

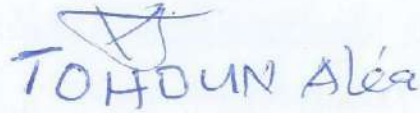
Représentant des Jeunes



DANDJEKPO

Abel Marius

Représentante des femmes



TOHDOUN Aléa



Consultant


ANAMI Panuace

le chef village


N'SOUGAN KAKANAKOU

Kakanakou N'SOUGAN

Consultant



Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Lot: 22

Village: DANDSEKPOADOUÉ

Arrondissement: AVEJOÏN

Date: 21 juillet 2024

Commune: TOVIKELIN












Commune: TOVIKELIN

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
01	N'SOUGAN KAKAKOER	CV	67602415	
02	KOGLLOU Séverin	Cultivateur		
03	SAGBO Keïthoe	Cultivateur	67602415	
04	DANDSEKPO Raymond	conseiller	65M5464	
05	Richard	conducteur	40434310	
06	KOGLLOU Céline	ménagère		
07	DSAHO TO Danmonhin	Revendeuse	64361829	
08	GBESSE TO Bernadette	couturière	65513017	






N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
09	KOMHANDAN ledème	Ménagère		
10	MERBOUT Céile	Ménagère		
11	KENADDO Rore	" "		
12	DAKPE Martine	" "		
13	KEDJI Louise	" "		
14	DANDJERPO Samuel	conducteur	58606018	
15	KOGLUVE Jacob	conducteur	51418558	
16	BESSAN Chantale	Ménagère	84590802	
18	TOTOUERE Chaupeun	cultivateur		
19	KETHADDO Yvette	Ménagère		



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
20	DANDEKPO Martine	Ménagère	45 00 11 59	
21	DANDEKPO Edouard	Secrétaire EPP	94 30 27 89	
22	KOHANJAN Agathe	Ménagère		
23	SEVERIN Angèle	" "		
24	GBOYOL Christine	" "		
25	DANDEKPO Clementine	" "		
26	SOSSOU Rocardine	" "		
27	DANDEKPO Zanathan	Eleve	65 20 69 87	
28	HOUDDASSO Chantale	Ménagère		
29	KPLIKPAZON Lucia	" "		
30	NISOUGAN Sylvain	Conducteur	94 59 08 02	

















N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
31	DANDJERPO Paulin	Conducteur	67331370	
32	DANDJERPO Faustin	Cultivateur	58065285	
33	TOSSEYOU Blandine	Ménagère	58665286	
34	DANDJERPO Gnomwou	Cultivateur		
35	DANDJERPO Toussaint	Commerçant	65363677	
36	KOUADJIE Chantale	Ménagère	62557293	
37	LODEJTI Désiré	Tailleur	64509728	
38	GNANHO Gydémou	Ménagère	97214123	
39	AWÉ Houémirou	" "		
40	SEWADÉ Jean	Élève	401022581	
41	SEWADÉ Vincent	Cultivateur	95519453	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
42	FOR TOHOUN Lela	Reverendeur	64643991	FR
43	HOSSOU Vidéva	Ménagère		FR
44	SEDO Léonia	11 11	65985035	FR
45	KOGLOUÉ Vincent	Cultivateur	98548900	FR
46	DANDJERPO Hénore	Cultivateur	63857970	+
47	KOGLOUÉ Clément	Cultivateur	58065286	FR
48	DANDJERPO Marvis	Reverendeur	63415118	FR
49	DANDJERPO Tranquille	Reverendeur	95059285	FR
50	AMANON Abouga	Ménagère		-09
51	DJOUHA Criste Rouven	Commerçante	41818841	6
52	HOUEHOUÉ Malie	Ménagère	47470142	FR



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
53	GOSBORNE Bernadine	Menegere	-	
54	HOSSOU Sidonie	cultivatrice		
55	ZINSSOU Irena	cultivatrice	44446350	
56	GBEKODMCH Marieme	cultivatrice	68678864	
57	Patrice DANDJEPO	cultivatrice	45006547	
58	Daniel DANDJEPO	cultivatrice	44696303	
59	TICHAZ Palasie	cultivatrice	98064818	
60	MISOUGAN victor	cultivatrice	55212664	
61	MISOUGAN Olivier	cultivatrice	-	
62	YEVE Odette charlotte	cultivatrice	58813554	

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
63	DB HDU Tcheargam Bourard	cultivateur	96 15 29 29	
64	DB HOUYENALIN Ismael	cultivateur	66 24 44 20	
65	PD SSIAND. Toussaint	cultivateur	84 10 85 48	
66	DANDSEKPO Gaston	cultivateur	63 41 88 39	

Agence Béninoise d'Électrification Rurale et de Maîtrise d'Énergie (ABERME)

Projet d'Électrification Rurale (PERU)

Étude d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	:	07/08/24
Début de la séance	:	15h30
Fin de la séance	:	16h45
Commune	:	TOVIKLIN
Arrondissement	:	TOVIKLIN
Village/ quartier	:	TOVIKLIN
Lieu	:	Maison du CV
Langue de travail	:	ADJA

Représentant du : ANANI Pancrace
Consultant : TOFODJI Carmel

A. RESUME DU PROJET ET OBJECTIF DE LA SEANCE

Dans le cadre de la réalisation de l'étude d'Impact environnemental et social (EIES) des travaux d'électrification de la commune de TOVIKLIN, Arrondissement de TOVIKLIN, Village de TOVIKLIN, s'est tenue une séance de consultation publique. L'objectif de la séance étant de présenter le contenu du projet, ses enjeux environnementaux et sociaux ont été détaillés aux parties prenantes par les consultants. La parole a ensuite été donnée aux bénéficiaires.

B. QUESTIONS ET DEBATS



Au regard de tout, le premier intervenant prend la parole et dit ce que la population du hameau de FANGNONHOUE est satisfaite de chose apporté en son sein par le réseau d'électricité afin qu'on puisse jouir pleinement des différents besoins en électricité.

La seule chose à laquelle nous nous soucions est la ligne d'implantation de passage des poteaux et les fils ou base tension dans l'avenir. La population étant informé à l'avance de la réalisation d'une piste rurale, a laissé un couloir de passage pour cette piste rurale et s'est installé dans le couloir.

Maintenant nous avons constaté avec amertume et chagrin que la base tension ne prend pas en compte ce couloir réservé à la piste rurale. Cette base tension prend en compte nos pauvre agglomérations.

Sur ce, nous invitons les consultants à faire une descente sur les lieux afin qu'on puisse ensemble faire une correction. Veuillez bien prendre en compte notre doléance.

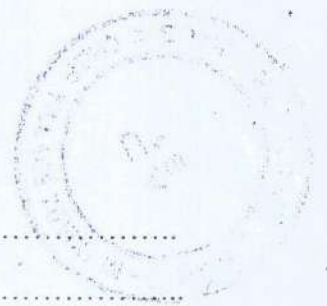
Le représentant des jeunes

FANGNON FOU Bertin 95.06.0800



A la suite des interventions le chef village a rappelle que la population de TOVIKLIN attend impatiemment la mise en oeuvre de ce projet d'electrification.

Le groupe de consultant a par la suite fait des observations aux differentes preoccupations exprimees sans leur intervention ils ont fait preciser que les lignes qui ont été faites ne l'ont pas été sans l'aide des Delegation chef village et que ces habitants les abandonnent qui ont orienté les etichiers en son temps dans le cadre du réseau dans la localité. Toutefois si l'emprise de la ville n'a pas été suffisamment prise en compte et que les lignes passent majoritairement par les concessions, ce n'est pas encore tard, cela pourrait être corrigé d'une manière en ditre epater des travaux.



C. SYNTHÈSE DES POINTS SOULEVÉS, DÉCISIONS PRISES ET PROPOSITIONS

A la fin des échanges, la remarque qui a été faite²⁶ que toutes les parties prenantes ont adhéré agréablement au projet et souhaiteraient que les activités démarrent sans un bref délai.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Ont signé :

Représentant des sages

Fangnon Ivi Emmanuel

Représentant des Jeunes

FANGNON Fore Bertin

Représentantes des femmes

FANGNON Helene

Le chef village



Maurice S. FANGNON

Consultant

AMANT Panchane

Consultant









Projet d'Électrification Rurale (PERU)
Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) des travaux d'électrification de 150 localités du sud Bénin

LISTE PRESENCE DE LA SEANCE DE CONSULTATION DU PUBLIC





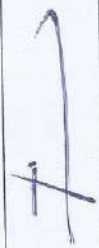


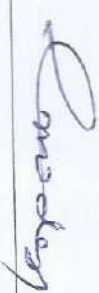
Village : **TOVILKILIN**

Arrondissement : **TOVILKILIN** Commune : **TOVILKILIN**












Lot : **2**

N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
1	FANGNON S. Maurice	CV	40491108 / 94532322	
2	FANGNON DEVI Emmanuel	cultivateur	65535516	
3	FANGNON F. Bertin	Entrepreneur Agricole	95060800	
4	FANGNON Florent	Transporteur	44448813	
5	AGOUVO Clement	Maçon	62224316	
6	FANGNON Chadrack	Elueur	99707218	
7	KOME Joseph	Enseignant	97052646	
8	AGAN Apollinaire	Re	95270873	














N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
9-	FANGNON Michel	Moussier	57802326	
10-	YEBOU Komi	Boutiquier	64052054	
11-	SOSTAHOUN Genevieve	Estheticienne	47395197	
12-	FANGNON Romaric	Transporteur	53133972	
13-	FANGNON Leon	Cultivateur		
14-	KOUESSI Abia	Revendeuse	45614700	#
15-	KOMASSOUN Houefa	Revendeuse	65052633.	
16-	FANGNON Abraham	-	-	
17-	NESSO Lati Beaugard	Qultivateur	4817047	
18	FANGNON Modeste	Revendeur	55222207	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMARGEMENT
19-	FANGNON Jean Marie	Elève	-	
20-	FANGNON Steve	Elève	-	
21-	FANGNON Jermie	Elève		
22-	FANGNON Patricia	Reverendeur	-	
23	FANGNON Epprien	Enseignant		
24	FANGNON Chantale	Menagère		
25	FANGNON Juste	Menagère		
26	FANGNON Fidèle	Menagère		
27-	FANGNON Delphin	Mécanicien		
28-	FANGNON Athouagba	Mécanicien		
29-	FANGNON Hélène	Cuisinière		



No	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMERGENCY
30-	FANGNON Léon Jure	Cultivateur	57 80 23 26	
31-	FANGNON Modeste	Cultivateur	54 45 45 83	
32-	FANGNON Bénévent	Maçon		
33-	GREGRI Felice	Menuisier		
34-	SOSSA Hervé	Menuisier	64 05 52 12	
35-	FANGNON Marvis	Peuvendeur	68 44 39 32	
36-	FANGNON Laurent	Cultivateur	-	
37-	FANGNON Houlette	Cultivateur	-	
38-	FANGNON N° 1 N° 2 N° 3 N° 4 N° 5 N° 6 N° 7 N° 8 N° 9 N° 10 N° 11 N° 12 N° 13 N° 14 N° 15 N° 16 N° 17 N° 18 N° 19 N° 20 N° 21 N° 22 N° 23 N° 24 N° 25 N° 26 N° 27 N° 28 N° 29 N° 30 N° 31 N° 32 N° 33 N° 34 N° 35 N° 36 N° 37 N° 38 N° 39 N° 40 N° 41 N° 42 N° 43 N° 44 N° 45 N° 46 N° 47 N° 48 N° 49 N° 50	Cultivateur	-	
39-	SOSSA Hervé	Cultivateur	64 05 52 12	
40-	AGBEVO Faustin	Cultivateur	65 26 44 70	



N°	NOM ET PRENOM	PROFESSION	CONTACTS	EMERGENCE
41	AGUI Semphien	Environnementaliste		AG
42	AGUI Poutine	Agent FAB		DM
43	AGBEVD Piere	Cultivateur		AG
44	LEOMADAN Sylvain	Apprenti		
45	SEXIADE ABILE	Apprenti		MB
46	TCHÉAGAN Gervais JOTHU	Commerçant	96 15 25 25	MB
47	EDAH Pauline	Manager		AG
48				



ANNEXE 3 : Clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises en charge des travaux

Les présentes clauses sont destinées à aider la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)

afin qu'elle puisse intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socioéconomique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Africaine de Développement en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat des travaux. Les entreprises en charge des travaux de construction de la ligne devront aussi se conformer avec les dispositions et les principes du HSSE guideline de la Banque Africaine de Développement.

a. Dispositions préalables pour l'exécution des travaux

1. Respect des lois et réglementations nationales :

la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) et ses sous-traitants doivent : respecter et appliquer les lois et règlements en vigueur dans le pays et relatifs à l'environnement, à l'élimination des déchets solides et liquides, aux normes de rejet et de bruit, aux heures de travail, etc. ; prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement ; assumer la responsabilité de toute réclamation liée au non-respect de l'environnement.

2. Permis et autorisations avant les Travaux

Toute réalisation de travaux doit faire l'objet d'une procédure préalable d'information et d'autorisations administratives. Avant de commencer les travaux, la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) doit se procurer tous les permis nécessaires pour la réalisation des travaux prévus dans le contrat du sous-projet: autorisations délivrés par les collectivités locales, les services forestiers (en cas de déboisement, d'élagage, etc.), les services miniers (en cas d'exploitation de carrières et de sites d'emprunt), les services d'hydraulique (en cas d'utilisation de points d'eau publiques), de l'inspection du travail, les gestionnaires de réseaux, etc. Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** doit se concerter avec les riverains avec lesquels il peut prendre des arrangements facilitant le déroulement des chantiers.

3. Réunion de démarrage des travaux

Avant le démarrage des travaux, la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)** et les entreprises en charges des travaux doivent organiser des réunions avec les autorités, les représentants des populations situées dans la zone du sous-projet et les services techniques compétents, pour les informer de la consistance des travaux à réaliser et leur durée, des itinéraires concernés et les emplacements susceptibles d'être affectés. Cette réunion permettra aussi au Maître d'ouvrage de recueillir les observations des populations, de les sensibiliser sur les enjeux environnementaux et sociaux et sur leurs relations avec les ouvriers.

4. Préparation et libération du site

La Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE) devra informer les populations concernées avant toute activité du sous-projet. La libération de l'emprise doit se faire selon un calendrier défini en accord avec les populations affectées et le Maître d'ouvrage. Avant l'installation et le début des travaux, les entreprises doit s'assurer que les indemnités/compensations sont effectivement payées aux ayants-droits par le Maître d'ouvrage.

Libération des domaines public et privé : la **Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE)**

doit savoir que le périmètre d'utilité publique lié à l'opération est le périmètre susceptible d'être concerné par les travaux. Les travaux ne peuvent débuter dans les zones concernées par les emprises privées que lorsque celles-ci sont libérées à la suite d'une procédure d'acquisition.

5. Programme de gestion environnementale et sociale

Les entreprises en charge des travaux doivent établir et soumettre, à l'approbation du Maître d'ouvrage, un programme détaillé de gestion environnementale et sociale du chantier qui comprend: (i) un plan d'occupation du sol indiquant l'emplacement de la base-vie et les différentes zones du chantier selon les composantes du sous-projet, les implantations prévues et une description des aménagements ; (ii) un plan de gestion des déchets du chantier indiquant les types de déchets, le type de collecte envisagé, le lieu de stockage, le mode et le lieu d'élimination ; (iii) le programme d'information et de sensibilisation de la population précisant les cibles, les thèmes et le mode de consultation retenu ; (iv) un plan de gestion des accidents et de préservation de la santé précisant les risques d'accidents majeurs pouvant mettre en péril la sécurité ou la santé du personnel et/ou du public et les mesures de sécurité et/ou de préservation de la santé à appliquer dans le cadre d'un plan d'urgence.

b. Installations de chantier et préparation

7. Normes de localisation

Les entreprises en charge des travaux doivent construire ses installations temporaires du chantier de façon à déranger le moins possible l'environnement, de préférence dans des endroits déjà déboisés ou perturbés lorsque de tels sites existent, ou sur des sites qui seront réutilisés lors d'une phase ultérieure pour d'autres fins. La **Société Béninoise d'Energie Électrique (SBEE)** doit strictement interdire d'établir une base vie à l'intérieur d'une aire protégée.

8. Affichage du règlement intérieur et sensibilisation du personnel

Les entreprises en charge des travaux doivent afficher un règlement intérieur de façon visible dans les diverses installations de la base-vie prescrivant spécifiquement : le respect des us et coutumes locales ; la protection contre les IST-MST/SIDA et le COVID 19 ; les règles d'hygiène et les mesures de sécurité. Les entreprises doivent sensibiliser son personnel notamment sur le respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux et sur les risques des IST-MST/SIDA et le COVID 19.

9. Emploi de la main d'œuvre locale

Les entreprises en charge des travaux sont tenues d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

10. Respect des horaires de travail

Les entreprises en charge des travaux doivent s'assurer que les horaires de travail respectent les lois et règlements nationaux en vigueur. Toute dérogation est soumise à l'approbation du Maître d'ouvrage. Dans la mesure du possible, (sauf en cas d'exception accordé par le Maître d'ouvrage), les entreprises en charge des travaux doivent éviter d'exécuter les travaux pendant les heures de repos, les dimanches et les jours fériés.

11. Protection du personnel de chantier

Les entreprises en charge des travaux doivent mettre à disposition du personnel de chantier des

tenues de travail correctes réglementaires et en bon état, ainsi que tous les accessoires de protection et de sécurité propres à leurs activités (casques, bottes, ceintures, masques, gants, lunettes, etc.). Les entreprises en charge des travaux doivent veiller au port scrupuleux des équipements de protection sur le chantier. Un contrôle permanent doit être effectué à cet effet et, en cas de manquement, des mesures coercitives (avertissement, mise à pied, renvoi) doivent être appliquées au personnel concerné.

12. Responsable Hygiène, Sécurité et Environnement

Les entreprises en charge des travaux doivent désigner un responsable Hygiène, Sécurité et Environnement qui veillera à ce que les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont rigoureusement suivies par tous et à tous les niveaux d'exécution, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier. Il doit mettre en place un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. Les entreprises en charge des travaux doivent fournir un Plan de Sécurité et de la Protection de la Santé qui décrira leur engagement et les dispositions prévues par elle visant à protéger les travailleurs et les communautés durant la période contractuelle du marché.

c. Repli de chantier et réaménagement

13. Règles générales

À toute libération de site, les entreprises en charge des travaux laissent les lieux propres à leur affectation immédiate. Il ne peut être libéré de ses engagements et de sa responsabilité concernant leur usage sans qu'il ait formellement fait constater la conformité du réaménagement. Les entreprises en charge des travaux doivent réaliser tous les aménagements nécessaires à la remise en état des lieux. Il est tenu de replier tous ses équipements et matériaux et ne peut les abandonner sur le site ou les environs.

Après le repli de tout le matériel, un procès-verbal constatant la remise en état du site doit être dressé et joint au procès-verbal de réception des travaux. La non remise en état des lieux doit entraîner le refus de réception des travaux. Dans ce cas, le pourcentage non encore libéré du montant du poste « installation de chantier » sera retenu pour servir à assurer le repli de chantier.

14. Protection des zones instables

Lors du démantèlement d'ouvrages en milieux instables, les entreprises en charge des travaux doivent prendre les précautions suivantes pour ne pas accentuer l'instabilité du sol : (i) éviter toute circulation d'engins lourds et toute surcharge dans la zone d'instabilité ; (ii) conserver autant que possible le couvert végétal ou reconstituer celui-ci en utilisant des espèces locales appropriées en cas de risques d'érosion.

15. Aménagement des carrières et sites d'emprunt temporaires

Les entreprises en charge des travaux doivent réaménager les carrières et les sites d'emprunt selon les options à définir en rapport avec le Maître d'ouvrage et les populations locales : (i) régalinge du terrain et restauration du couvert végétal (arbres, arbustes, pelouse ou culture) ; (ii) remplissage (terre, ou pierres) et restauration du couvert végétal ; (iii) aménagement de plans d'eau (bassins, mares) pour les communautés locales ou les animaux ; (iv) zone de loisir ; écotourisme, entre autres.

16. Gestion des produits pétroliers et autres contaminants

Les entreprises en charge des travaux doivent nettoyer l'aire de travail ou de stockage où il y a eu de

la manipulation et/ou de l'utilisation de produits pétroliers et autres contaminants.

17. Contrôle de l'exécution des clauses environnementales et sociales

Le contrôle du respect et de l'effectivité de la mise en œuvre des clauses environnementales et sociales des entreprises en charge des travaux doit être effectué par le Maître d'ouvrage, dont l'équipe doit comprendre un expert environnementaliste qui fait partie intégrante de la mission de contrôle des travaux.

18. Notification

Le Maître d'ouvrage (SBEE) notifie par écrit à l'entreprise en charge des travaux tous les cas de défaut ou non-exécution des mesures environnementales et sociales. L'entreprise en charge des travaux doit redresser tout manquement aux prescriptions dûment notifiées à lui par le Maître d'ouvrage. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non-respect des clauses sont à la charge des entreprises en charge des travaux.

19. Sanction

En application des dispositions contractuelles, le non-respect des clauses environnementales et sociales, dûment constaté par le Maître d'Ouvrage, peut être un motif de résiliation du contrat. L'entreprise en charge des travaux ayant fait l'objet d'une résiliation pour cause de non application des clauses environnementales et sociales s'expose à des sanctions allant jusqu'à la suspension du droit de soumissionner pour une période déterminée par le Maître d'ouvrage, avec une réfaction sur le prix et un blocage de la retenue de garantie.

20. Réception des travaux

Le non-respect des présentes clauses expose l'entreprise en charge des travaux au refus de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception. L'exécution de chaque mesure environnementale et sociale peut faire l'objet d'une réception partielle impliquant les services compétents concernés.

d. Clauses Environnementales et Sociales spécifiques

Le titulaire du marché veille à ce que les prestations qu'il effectue respectent les prescriptions législatives et réglementaires en vigueur en matière d'environnement, de sécurité et de santé des personnes, et de préservation du voisinage. Il doit être en mesure d'en justifier, en cours d'exécution du marché et pendant la période de garantie des prestations, sur simple demande de la SBEE ou de son représentant.

A cet effet, le titulaire prend les mesures permettant de maîtriser les éléments susceptibles de porter atteinte à l'environnement, notamment les déchets produits en cours d'exécution du contrat, les émissions de poussières, les fumées, les émanations de produits polluants, le bruit, les impacts sur la faune et sur la flore, la pollution des eaux superficielles et souterraines.

En cas d'évolution de la législation sur la protection de l'environnement en cours d'exécution du marché, les modifications éventuelles, demandées par la SBEE ou son représentant, afin de se conformer aux règles nouvelles donnent lieu à la signature, par les parties au marché, d'un avenant. Le non-respect des obligations environnementales par le titulaire d'un marché de travaux pourra être sanctionné lourdement. La SBEE peut résilier le marché pour faute du titulaire au cas où le titulaire enfreint aux obligations légales ou réglementaires, relatives au travail ou à la protection de l'environnement.

21. Mesures de transport et de stockage des matériaux

Lors de l'exécution des travaux, les entreprises en charge des travaux doivent limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux.

22. Mesures pour la circulation des engins de chantier

Seuls les matériels strictement indispensables sont tolérés sur le chantier. En dehors des accès, des lieux de passage désignés et des aires de travail, il est interdit de circuler avec des engins de chantier. L'entreprise doit s'assurer de la limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique, avec un maximum de 60 km/h en rase campagne et 40 km/h au niveau des agglomérations et à la traversée des villages.

22. Protection des zones et ouvrages agricoles

Le calendrier des travaux doit être établi afin de limiter les perturbations des activités socioéconomiques et autres des riverains. Les principales périodes d'activité agricoles (semences, récoltes, séchage, etc.) devront en particulier être connues afin d'adapter l'échéancier à ces périodes. Le Concessionnaire doit identifier les endroits où des passages pour les animaux, le bétail et les personnes sont nécessaires. Là encore, l'implication de la population est primordiale.

23. Protection des milieux humides, de la faune et de la flore

Il est interdit aux entreprises d'effectuer des aménagements temporaires (aires d'entreposage et de stationnement, chemins de contournement ou de travail, etc.) dans des milieux humides, notamment en évitant le comblement des mares temporaires existantes. En cas de plantations, l'entreprise doit s'adapter à la végétation locale et veiller à ne pas introduire de nouvelles espèces sans l'avis des services forestiers. Pour toutes les aires déboisées sises à l'extérieur de l'emprise et requises par l'entreprise pour les besoins de ses travaux, la terre végétale extraite doit être mise en réserve.

24. Protection des sites sacrés et des sites archéologiques

Les entreprises en charge des travaux doivent prendre toutes les dispositions nécessaires pour respecter les sites culturels (cimetières, sites sacrés, etc.) dans le voisinage des travaux et ne pas leur porter atteintes. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux. Si, au cours des travaux, des vestiges d'intérêt culturel, historique ou archéologique sont découverts, les entreprises en charge des travaux doivent suivre la procédure suivante : (i) arrêter les travaux dans la zone concernée ; (ii) aviser immédiatement le Maître d'œuvre qui doit prendre des dispositions afin de protéger le site pour éviter toute destruction ; un périmètre de protection doit être identifié et matérialisé sur le site et aucune activité ne devra s'y dérouler ; (iii) s'interdire d'enlever et de déplacer les objets et les vestiges. Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

25. Mesures d'abattage d'arbres et de déboisement

En cas de déboisement, les arbres abattus doivent être découpés et stockés à des endroits agréés par les entreprises en charge des travaux. Les populations riveraines doivent être informées de la possibilité qu'elles ont de pouvoir disposer de ce bois à leur convenance. Les arbres abattus ne doivent pas être abandonnés sur place, ni brûlés ni enfouis sous les matériaux de terrassement.

26. Prévention des feux de brousse

Les entreprises en charge des travaux sont responsables de la prévention des feux de brousse sur l'étendue de ses travaux, incluant les zones d'emprunt et les accès. Il doit strictement observer les

instructions, lois et règlements édictés par les autorités compétentes.

27. Gestion des déchets liquides

Les bureaux et les logements doivent être pourvus d'installations sanitaires en nombre suffisant (latrines, fosses septiques, lavabos et douches). Les entreprises en charge des travaux doivent respecter les règlements sanitaires en vigueur. Les installations sanitaires sont établies en accord avec le Maître d'ouvrage. Il est interdit aux entreprises en charge des travaux de rejeter les effluents liquides pouvant entraîner des stagnations et inconvénients pour le voisinage, ou des pollutions des eaux de surface ou souterraines.

28. Gestion des déchets solides

Les entreprises en charge des travaux doivent déposer les ordures ménagères dans des poubelles étanches et devant être vidées périodiquement. En cas d'évacuation par les camions du chantier, les bennes doivent être étanches de façon à ne pas laisser échapper de déchets. Pour des raisons d'hygiène, et pour ne pas attirer les vecteurs, une collecte quotidienne est recommandée, surtout durant les périodes de chaleur. Les entreprises en charge des travaux doivent éliminer ou recycler les déchets de manière écologiquement rationnelle. Les entreprises en charge des travaux doivent acheminer les déchets, si possible, vers les lieux d'élimination existants.

29. Protection contre la pollution sonore

L'entreprise en charge des travaux est tenue de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Les seuils à ne pas dépasser sont tirés des Lignes directrices EHS sur le niveau de bruit.

30. Prévention contre les IST-MST/SIDA, le COVID 19 et les maladies professionnelles

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur les risques liés aux IST-MST/SIDA, COVID 19, etc. Elle doit mettre à la disposition du personnel des préservatifs contre les IST-MST/SIDA, les équipements de protection individuelle et collective contre le COVID 19 et l'IRA.

L'entreprise doit informer et sensibiliser son personnel sur la sécurité et l'hygiène au travail. Il doit veiller à préserver la santé des travailleurs et des populations riveraines, en prenant des mesures appropriées contre d'autres maladies liées aux travaux et à l'environnement dans lequel ils se déroulent. Il doit : (i) instaurer le port de masques, d'uniformes et autres chaussures adaptées ; (ii) installer systématiquement des infirmeries et fournir gratuitement au personnel de chantier les médicaments de base nécessaires et les premiers soins de secours aux patients.

31. Journal de chantier

L'entreprise doit tenir à jour un journal de chantier, dans lequel seront consignés les réclamations, les manquements ou incidents ayant un impact significatif sur l'environnement ou un incident avec la population. Le journal de chantier est unique pour le chantier et les notes doivent être écrites à l'encre. L'entreprise doit informer le public en général, et les populations riveraines en particulier, de l'existence de ce journal, avec indication du lieu où il peut être consulté.

32. Entretien des engins et équipements de chantiers

L'entreprise doit respecter les normes d'entretien des engins de chantiers et des véhicules et effectuer le ravitaillement en carburant et lubrifiant dans un lieu désigné à cet effet. Sur le site, une provision de matières absorbantes et d'isolants (coussins, feuilles, boudins et fibre de tourbe, etc.) ainsi que des récipients étanches bien identifiés, destinés à recevoir les résidus pétroliers et les déchets, doivent être présents.

Le Concessionnaire doit exécuter, sous surveillance constante, toute manipulation de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants, y compris le transvasement, afin d'éviter le déversement. L'entreprise doit recueillir, traiter ou recycler tous les résidus pétroliers, les huiles usagées et les déchets produits lors des activités d'entretien ou de réparation de la machinerie. Il lui est interdit de les rejeter dans l'environnement ou sur le site du chantier.

L'entreprise doit effectuer les vidanges dans des fûts étanches et conserver les huiles usagées pour les remettre au fournisseur (recyclage) ou aux populations locales pour d'autres usages. Les pièces de rechange usagées doivent être envoyées à la décharge publique.

32. Lutte contre les poussières

L'entreprise en charge des travaux doit choisir l'emplacement des concasseurs et des équipements similaires en fonction du bruit et de la poussière qu'ils produisent. Le port de lunettes et de masques anti-poussières est obligatoire.

33. Le Bruit

Parmi les options de réduction que l'on doit envisager, on indiquera les suivantes : Sélection d'équipements dont les niveaux de bruit dégagés sont inférieurs ; installation de dispositifs d'insonorisation appropriés sur l'échappement des moteurs et des composants de compresseurs. Installation d'isolations de vibrations pour équipements mécaniques ; Limitation des heures de fonctionnement pour certains équipements ou certaines applications, en particulier des sources mobiles utilisées dans une agglomération.

34. Hygiène et sécurité au travail

L'entreprise en charge des travaux doit introduire des mesures de prévention et de protection conformément à l'ordre de priorité suivant : Élimination des risques par la suppression de l'activité du procédé de travail. Maîtrise du risque à la source par le biais de contrôles techniques ; Minimisation des risques par l'étude de systèmes de travail sans danger et de mesures de contrôle administratives ou institutionnelles ; Fourniture d'équipements de protection individuelle (EPI) appropriés conjointement avec la formation, l'utilisation et l'entretien des EPI. Les principaux équipements de sécurité à utiliser par les entreprises en charges des travaux sont présentés dans le tableau suivant :

Casques	Tous travaux présentant le risque de chocs à la tête	Obligatoire sur site
Vêtement de travail	Tous travaux présentant des risques de salissure ou d'agression du corps par contact ou projection.	Obligatoire sur site
Chaussures, bottes	Tous travaux présentant le risque de chute d'objets manutentionnés sur les pieds ou d'écrasement, ou de perforation de la semelle par objets pointus.	Obligatoire sur site
Lunettes, masques	Tous travaux présentant le risque de projection dans les yeux (meulage, manipulation produits acides ou caustiques,) ou exposant à des sources lumineuses de forte puissance	Lunettes obligatoires sur site
Masques, cagoules	Tous travaux effectués dans des milieux pollués (poussières, gaz toxiques, ...).	
Tabliers	Tous travaux présentant des risques de projection sur le corps (soudage, manipulation produits dangereux, ...).	
Gants	Tous travaux présentant des risques pour les mains. Nombreux types de gants selon le type d'agression : coupures, écrasement, chaleur, attaque chimique, électrisation, ...	Obligatoire sur site

Chasuble	Tous travaux à proximité de la circulation présentant des risques de collision.	
Harnais et dispositif antichute	Tous travaux exceptionnels non répétitifs ou de courte durée exposant à un risque de chute de hauteur.	
Casques antibruit, bouchons	Tous travaux exposant à des niveaux sonores supérieurs à 85dBA (conduite d'engins, meulage, ...)	Recommandés
Masques respiratoires	Tous travaux exposant à des inhalations de vapeurs ou de poussières (Quelques fois invisibles et inodores).	

Le chantier sera interdit au public. L'entreprise principale installera les panneaux et palissades nécessaires et réglementaires. L'accès du personnel pourra être contrôlé à tout moment par les personnes habilitées par le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants ou les autorisés légaux.

Les directions des entreprises s'engageront sur l'honneur que le personnel figurant sur ces listes est en règle vis-à-vis de la loi et des textes réglementaires relatifs à l'emploi des travailleurs. En accord avec le Maître d'Ouvrage et/ou ses représentants, toute personne contrevenante à ces règles se verra refuser l'accès au chantier et s'exposera aux sanctions éventuelles de l'Inspection du travail.

35. Prévention des incendies

Des extincteurs adaptés et en nombre suffisant seront mis en place par l'entreprise sur la zone de cantonnement. Chaque entreprise sera équipée des extincteurs nécessaires et adaptés à ses propres travaux, aux risques locaux, compte tenu de l'environnement, au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Boîte de secours

Une personne est nommément désignée comme responsable de la boîte de secours

36. Contrainte concernant les approvisionnements et le stockage

Les entreprises prendront chaque fois que nécessaire toutes les dispositions pour que les approvisionnements sur le chantier se fassent dans le respect des règles de sécurité, à savoir :

- Informations des fournisseurs sur les personnes à contacter sur le chantier et les modalités pour accéder au chantier
- Contrôle à l'entrée du chantier et prise en charge du fournisseur à son arrivée.
- Contrôle des stockages de matériel ou de matériaux livrés.

Les stockages de matériels et de matériaux ne pourront se faire qu'à l'intérieur de l'enceinte du chantier. Les approvisionnements seront gérés en fonction de l'avancement des travaux et des espaces accordés aux stockages. Les aires de déchargement et de stockage ne sont pas figées et devront être définies par l'entreprise en accord avec la maîtrise d'œuvre et/ou la Société Béninoise d'Énergie Électrique.

37. Voies ou zones de déplacement ou de circulation horizontales et verticales

L'accès du chantier : A définir au début des travaux à l'ouverture du chantier. Le chantier étant situé le long des voies publiques, toutes précautions seront prises par l'ensemble des entreprises.

- respect de la signalisation (vitesse, stationnement, etc.).
- tenir les abords et les voies en état de propreté constante aux abords immédiats du chantier. Il sera procédé, par chaque entreprise ayant provoqué un salissement de la voie ou des trottoirs, au

nombre de nettoyages ou de lavages nécessaires.

- mise en place de signalisation et pré-signalisation par l'entreprise.

Les accès provisoires au chantier pour le personnel des entreprises, devront être soigneusement protégés contre les chutes de matériaux, gravois, etc. et maintenus en bon état. Pour les gabarits et les charges limites, l'entreprise se rapprochera des services techniques de la ville afin de déterminer les contraintes et définir le ou les plans de circulation les mieux adaptés.

Les zones de circulation menant aux phases de la construction devront être maintenues dégagées de tous matériaux et matériels. Les camions de livraison devront, pendant toute la durée de l'Opération, se conformer aux dispositions d'organisation arrêtées.

Les zones de livraison - déchargement seront interdites d'accès au public au moyen d'un dispositif physique. Les Entreprises devront se conformer aux restrictions de circulations diverses, qui pourraient leur être imposées par les autorités compétentes, notamment, les voiries interdites, les itinéraires imposés, la limitation de tonnage ou de gabarit et la limitation des bruits. Les Entreprises devront prendre toutes dispositions pour ne pas apporter de nuisances aux chaussées existantes. Pendant toute la durée du chantier, l'entreprise sera tenue d'adapter ses horaires pour éviter, autant que faire se peut, des nuisances sonores vis-à-vis des populations locales.

38. Habilitation (Mesures de protection contre les risques électriques)

L'habilitation est obligatoire pour le personnel travaillant à proximité des lignes électriques en services et lors des travaux de connexions et de mise en service. Cette habilitation qui est délivrée par le chef d'entreprise, doit obtenir l'agrément du Maître d'œuvre et/ou de la Société Béninoise d'Energie Electrique. **Chaque entreprise précisera, la liste de son personnel ayant l'habilitation électrique, selon les recommandations de la publication UTE NF C 18-510.**

L'habilitation est la reconnaissance, par son employeur, de la capacité d'une personne à accomplir en sécurité les tâches fixées.

Le titre d'habilitation comporte une codification symbolique formée de lettres et de chiffres. La première lettre indique le domaine de tension :

B (BT et TBT) H (HT).

Le chiffre indique la qualité de la personne :

0 (non électricien),

1 (exécutant électricien),

2 (chargé de travaux électriques).

La deuxième lettre précise la nature des opérations pouvant être réalisées :

V (travail au voisinage),

N (nettoyage sous tension),

T (travail sous tension),

C (chargé de consignation), R (chargé d'interventions en BT).

Exemples : B1V : exécutant électricien avec travail au voisinage en BT BC : chargé de consignation en

BT

Toutes les habilitations doivent être précédées d'une formation aux risques électriques. L'habilitation doit être révisée en cas de changement de fonction, d'entreprise ou de restriction médicale.

Domaines de tension

Domaines de tension		Valeur de la tension U_n en volts	
		En courant alternatif	En courant continu
Très basse tension <u>TBT</u>		$U_n \leq 50\text{v}$	$U_n \leq 120\text{v}$
Basse tension	BTA	$50\text{v} < U_n \leq 500\text{v}$	$120\text{v} < U_n \leq 750\text{v}$
	BTB	$500\text{v} < U_n \leq 1\,000\text{v}$	$750\text{v} < U_n \leq 1\,500\text{v}$
Haute tension	HTA*	$1\,000\text{v} < U_n \leq 50\,000\text{v}$	$1\,500\text{v} < U_n \leq 75\,000\text{v}$
	HTB	$U_n > 50\,000\text{v}$	$U_n > 75\,000\text{v}$

* appelée aussi MT dans le texte

ANNEXE 4 : Questionnaires de collectes des données

AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE
AGENCE BENINOISE D'ELECTRIFICATION RURALE ET DE MAITRISE D'ENERGIE
(ABERME)

Mission d'Etude d'Impact Environnemental et Social du Projet d'électrification de 150 localités rurales du Sud-Bénin

Questionnaires de collectes des données

Bonjour/Bonsoir, M./Mme Je m'appelle ..., Je suis un agent de collecte de données pour le compte de SDI/SIE/IDH. Nous menons une enquête dans le cadre d'une étude de faisabilité de futurs projets relatifs à l'électrification de votre localité. Cette enquête est initiée pour prendre en compte les aspects environnementales. Elle vise également à dénombrer les biens et personnes affectées le long du corridor de la ligne électrique à construire. L'entretien durera environ 45min. Toutes les informations que nous obtenons resteront strictement confidentielles et vos réponses et votre nom ne seront jamais révélés. J'aimerais que vous répondiez honnêtement aux questions. De plus, vous n'êtes pas obligé de répondre aux questions que vous ne souhaitez pas et vous pouvez interrompre l'entretien à tout moment. Avez-vous des questions sur l'étude ou ce que j'ai dit ? Acceptez-vous de participer à cette interview ?

1- Identification de la localité

Département	
Commune	
Arrondissement	
Quartier de ville/ Village	:
Coordonnées géographiques (En UTM)	X : Y : Z :

2. Identification des personnes et biens affectés

2.1 Identification de la personne dont le bien est affecté

Nom et prénom de la PAP	
Contact téléphonique	
Nom de la personne contact en cas d'urgence	

Téléphone de la personne à contacter en cas d'urgence	
Sexe	M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
Statut du répondant	Propriétaires
	Représentant du
	Parent du propriétaire
	Locataire
	Autres (préciser)
Statut matrimonial de la PAP	M <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> V <input type="checkbox"/>
Ethnie	
Domaine d'activité de la PAP	Agriculture
	Commerce
	Transport
	Artisanat
	APE/ACE
	Privé
	Autres (préciser)
Revenu moyen mensuel du chef de ménage (F CFA)	
Nombre de personnes vivant dans le ménage à affecter (préciser le nombre de personnes)	Homme : Femme : Enfants :
Nombre de personnes à charge vivant dans le ménage	Homme : Femme : Enfants :
Revenu mensuel moyen des membres du ménage (estimer)	
Personne vulnérable/handicapée	Oui Non
Type de vulnérabilité	
Niveau d'instruction : <input type="checkbox"/> Sans – <input type="checkbox"/> Primaire – <input type="checkbox"/> Secondaire – <input type="checkbox"/> Universitaire	
<input type="checkbox"/> Religion <input type="checkbox"/> Christianisme <input type="checkbox"/> Islam <input type="checkbox"/> Animisme	
Types d'appareils électriques et électroménagers dans le ménage :	
<input type="checkbox"/> Radio, <input type="checkbox"/> télévision, <input type="checkbox"/> ampoule, <input type="checkbox"/> ventilateur, <input type="checkbox"/> frigo, <input type="checkbox"/> fer à repasser, <input type="checkbox"/> chauffe-eau	
Probable équipements électriques et électroménagers à acquérir à court et moyen terme	

--

2.2 Identification des biens affectés

Quel est le type de bien affecté dans le cadre de la construction de la ligne ?

Bien affecté	Oui/ Non	Nombre
Habitation		
Plantation (types d'espèces)		
Forêt classée		
Sites sacrés (divinités, forêts sacrées, mosquée, église, cimetière)		
Terre cultivée (champ)		
Terre non cultivée (parcelle vide, jachère, etc.)		
Autres (à préciser)		

2.2.1- Identification des habitations et connexes

Quel est le type d'habitation affectée ?

Types d'habitation	Description de l'habitation affectée	Coût du bien (FCFA)
Terre battue + paille		
Terre battue + tôle		
Brique + tôle		
Bois + paille/tôle		
Cuisine		
Hangar		
Grenier		
Poulailler		
Bergerie, porcherie		

2.2.2 Statut et coût du foncier affecté

Statut	Terre lotie	Terre non lotie	Terre ayant titre foncier
Dimension			
Coût			

2.2.3. Identification des espèces floristiques dans l'emprise

N°	Type d'espèce	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
1	Anacardier			
2	Karité			
3	Baobab			
4	Oranger			
5	Eucalyptus			
6	Teck			
7	Manguier			
8	Bananier			
9	Rônier			
10	Iroko			
11	Néré			
12	Autres (à préciser)			

2.2.4- Identification des sites sacrés dans l'emprise

a) Préciser le type de sites sacrés

	Coordonnées géographiques	Nombre de pieds	Coût d'un pied
Divinités			
Forêts sacrées			
Mosquée			
Eglise			
Cimetière			
Autres			

b) Possibilité de déplacement du bien sacré affecté ?

Possibilité	Oui	Non

2.2.5- Patrimoine culturel sur le corridor

a) Existe-il un patrimoine culturel dans l'emprise de la ligne ?

Oui	Non

b) Si oui, le(s) quel(s) genre de patrimoine

c) Quel est son coût de déplacement et de réinstallation ?

2.3. Existent-ils des artisans dans le village ? Soudeurs |____| ; Couturier |____| ; Vulcanisateur |____| ; Tourneur |____| ; Scierie |____| ; etc.

2.4... Quel est le mode d'éclairage dans votre ménage : Groupe électrogène, Lampe rechargeable, Panneau Solaire, Lanterne, Autres

2.5.. Quel est votre principal mode d'approvisionnement en eau ? : SONEB, Puits, Forage, Pompe manuel, Eau de surface, Autres à préciser :

2.6.. Existe-t-il des plans/cours d'eau dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

Nature plan d'eau	Nom ou appellation	Usage actuel	Coordonnées
			X : Y : Z :
			X : Y : Z :

2.7.. Existe-t-il des infrastructures socioéconomiques dans l'emprise des lignes ? Oui Non

Si oui, le(s) quel(s)

	Nom de l'infrastructure	Village	Activité	Nombre d'utilisateurs	Coordonnées géographiques (UTM)
<i>Il s'agit de : Administration, Centre de santé, Ecole, Eglise, Mosquée, Police, AEV, Marché, Atelier, etc.</i>					
01					X : Y : Z :
02					X : Y :

					Z :
03					X : Y : Z :
04					X : Y : Z :
05					X : Y : Z :
06					X : Y : Z :
07					X : Y : Z :
08					X : Y : Z :
09					X : Y : Z :
10					X : Y : Z : Z :

3. Usage du courant électrique

✓ Selon vous, en quoi le courant électrique pourrait améliorer votre condition de vie ?

4. Recommandation pour la phase d'exécution des travaux

Principaux enjeux environnementaux
Principaux sociaux et économiques

Observations particulières

Date de l'enquête :

Durée des entretiens :

Nom et prénom de l'enquêteur :

Nom et prénom de l'enquêté

ANNEXE 5 : Termes de références

Section 7. Termes de référence

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG 2016-2021), notamment en son PILIER 3 : amélioration des conditions de vie des populations rurales et en son axe stratégique 6 : accès à l'électricité en milieu rural, le Gouvernement de la République du Bénin a adopté, en septembre 2018, un Plan Directeur d'Electrification Rurale qui prévoit l'électrification par raccordement au réseau conventionnel de 1274 localités rurales d'ici 2030 et la densification et/ou l'extension du réseau dans les localités péri-urbaines déjà électrifiées. Pour la concrétisation de cette ambition, l'ABERME s'est engagée dans la recherche de financement pour la réalisation de grands projets d'électrification rurale et péri-urbaine. Dans cette perspective, il est nécessaire de disposer d'étude technico-économique sur les localités concernées d'une part et d'autre part, d'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) en raison de la nature et de la sensibilité des milieux concernés.

C'est pourquoi, à l'occasion du projet d'électrification de 176 localités rurales et péri-urbaines financé conjointement par la Banque Africaine de Développement et la République du Bénin, l'Agence a initié la réalisation d'une étude d'Avant-Projet Détaillé en vue de l'électrification de 500 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel. La présente étude prend en compte 150 localités des départements des Collines, du Zou et du Mono.

II- Objectifs généraux des TDRs.

Les présents TDRs visent à identifier des cabinets ou bureaux d'études qualifiés ayant de l'expérience dans la réalisation des études d'Avant-Projet Détaillé (APD) pour l'électrification, en vue de la réalisation des études de faisabilité technico-économique et sociale pour l'électrification par raccordement au réseau

conventionnel de 150 localités rurales y compris la réalisation de l'Etude d'Impact Environnementale et Sociale.

III- Organisation générale de l'Etude

L'étude sera organisée en deux volets :

- ✓ Volet 1 : étude d'avant-projet détaillé pour l'électrification de 150 localités ;
- ✓ Volet 2 : Etude d'Impact Environnemental et Sociale pour l'électrification des 150 localités.

Les 150 localités sont réparties en six lots de travaux : Lot 1, Lot 2, Lot 3, Lot 4, Lot 5 et Lot 6. La liste des localités par lot est jointe en annexe.

Pour le volet 1 de l'étude, un seul rapport sera rédigé par le Consultant pour les 150 localités tandis que pour le volet 2 de l'étude, le rapport sera rédigé par lot de travaux. Ainsi, il est attendu du Consultant, six (06) rapports pour ce qui concerne le volet 2 de l'étude.

IV- Volet 1 : Etudes d'avant-projet détaillée pour l'électrification de 150 localités

IV.1- Description des prestations du consultant

Pour cette partie de l'étude, le Consultant est chargé de réaliser l'étude technique, économique et sociales en vue de l'électrification de 150 localités rurales. Au cours de ces études, la conception des ouvrages et installations électriques dans le cadre du projet devra tenir compte des plans d'aménagement et/ou de lotissement s'ils existent. Au cas où ces plans n'existent pas encore, les Autorités communales seront fortement impliquées dans la définition des itinéraires du réseaux. Le cas échéant, des engagements fermes écrits seront exigés à ces Autorités pour conserver ces itinéraires lors des opérations ultérieure de lotissement.

Un plan de masse assez détaillé devra permettre de représenter les différents axes routiers de la localité et les infrastructures sociocommunautaires qu'elle

abrite, de même que la position de ces dernières par rapport aux axes routiers de la localité. Par ailleurs, le profil en long des lignes électriques et réseaux électriques devront être produits ainsi que les plans de réseau.

Suite aux données et paramètres recueillis, le Bureau d'Etude pourra décrire et préciser le contenu des travaux et les ouvrages à implanter, depuis les lignes sources d'approvisionnement de la SBEE, jusqu'aux différents départs vers les abonnés potentiels, en passant par les postes H61 dont les nombres et les puissances devront être déterminés et précisés par localité, en fonction de la demande évaluée et projetée sur les 05-10-15 années à venir, afin de permettre au Maître d'Ouvrage et les bailleurs d'avoir un outil d'aide à la décision qui assure le fonctionnement et la qualité du réseau dans le temps.

Ainsi, le Bureau d'Etude devra :

- cartographier toutes les localités concernées à l'aide d'un outil d'information géographique adapté. A cet effet le cabinet proposera une méthodologie détaillée incluant ce volet,
- étudier les sites d'implantation des ouvrages de transport, de transformation et de distribution. Il devra alors dimensionner les ouvrages et les travaux, indiquer les quantitatifs des matériels et d'équipements, ainsi que les coûts des fournitures et des travaux pour l'électrification dans chaque localité concernée.

Pour chaque localité, le projet vise de façon spécifique à :

- Réaliser l'étude économique, financière et sociale pour l'électrification par réseau conventionnel ;
- Réaliser le tracé du réseau par GPS qui prend en compte les infrastructures sociocommunitaires (école, centre de santé, poste de police...);
- Mettre en place un répertoire des normes en vigueur applicables pour chaque type d'équipement ;
- Fournir le plan de masse réelle sur Google Earth ou sur tout autre outils de Géoréférencement ;

- Réaliser les études techniques de construction de lignes électriques HTA, Mixtes (HTA/BT) et BT avec réalisation des plans de réseaux qui tiennent compte du tracé GPS obtenu sur le terrain, conformément aux normes CEI ou NF (NF 11-201 et autres) en vigueur pour chaque type d'ouvrage. Les études devront être faites par un logiciel adapté (CAMELIA, JOVE, Pole 'n'wires ou PLS-CADD) ;
- Tenir compte des plans de lotissement s'ils existent, pour la réalisation des plans des réseaux électriques à construire. Au cas où la localité ne disposera pas d'un plan de lotissement, impliquer les communes ou autres services habilités, en obtenant leur adhésion par des attestations d'engagement de maintien des voiries existantes choisies pour le tracé desdits réseaux ;
- Se renseigner sur les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE et les intégrer au dimensionnement des ouvrages à construire. Si possible, répertorier pour chaque liaison, le niveau de tension et le nombre de localités déjà desservies par le poste source ;
- Dimensionner les équipements de façon à prendre en compte les demandes à l'horizon de quinze (15) ans. Cela aboutira entre autres, au choix optimal du poste de transformateur, des supports électriques et de la section des câbles;
- Définir les spécifications techniques des fournitures, matériels et équipements de lignes HTA, Mixte (HTA/BT) et BT en mettant un accent sur la fiabilité des réseaux électriques ;
- Etablir le devis quantitatifs et estimatifs pour la mise en œuvre du projet, conformément au modèle joint en annexe aux présents termes de référence.

IV.2- METHODOLOGIE

Le Cabinet d'études doit exposer dans son offre, les principales méthodes à employer pour collecter, enregistrer, analyser, et rédiger les rapports. La méthodologie devra comporter la description :

- des phases principales des études ;
- de l'organisation des enquêtes et études ;
- des outils de collecte et d'analyse de données qui seront utilisés, tels que les appareils, fiches, logiciels informatiques, etc.

L'exécution de la mission sera faite selon une approche participative ou brainstorming avec l'implication de l'ensemble des parties prenantes notamment les autorités locales et les bénéficiaires.

Au vue de la situation sanitaire actuelle, Les cabinets proposeront dans leur méthodologie, les différentes stratégies à mettre en place afin d'éviter la propagation du Covid-19 au sein de la population lors de la réalisation des études.

IV.3- Résultat attendu

Le résultat final consiste à produire un document contenant une étude de faisabilité technique, économique, financière et sociale de l'électrification des 150 localités qui s'articulera autour des aspects suivants :

- Le plan de réseaux et de profil en long pour chaque localité ;
- La cartographie et des photos satellites des différentes localités concernées par l'étude. Ces données seront présentées sur un support papier et numérique ;
- Le devis quantitatif et estimatif pour chaque localité ;
- Les spécifications techniques des équipements à utiliser ;
- Une évaluation de la capacité financière des ménages à pouvoir payer des factures d'électricité ;
- Une estimation des abonnés potentiels pour la première année après la réalisation du projet puis à l'horizon de 5, 10 et 15 ans ;
- Les différentes notes techniques de calcul pour chaque localité ;

- Un tableau récapitulatif regroupant les longueurs des lignes MT, Mixte, BT, le nombre de ménage et la puissance des transformateurs à installer pour chaque localité.

IV.4- Etendue de la mission

Les travaux, objet du volet 1 de l'étude, seront exécutés en un (01) seul lot.

Les principales actions à entreprendre dans le cadre des prestations du Consultant et sous sa responsabilité au cours de l'étude comprennent cinq (05) phases :

- Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage ;
- Phase II : Etude de faisabilité technique ;
- Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans
- Phase IV : Analyse sociale, économique et financière ;
- Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

Phase I : Présentation et validation du rapport de démarrage

Le Consultant présentera un rapport de démarrage de sa mission. L'approbation du rapport de démarrage des études est du ressort d'un comité interne de l'Unité de Gestion du Projet (UGP) au sein de l'ABERME, sous la supervision du Coordonnateur PERU.

Phase II : Étude de faisabilité technique

L'étendue des prestations à fournir par le Consultant au cours de cette phase couvrira entre autres :

- Collecte de données sur l'itinéraire des réseaux HTA ; Mixte et BT via GPS (Cartes et plans de cadastre des localités, avec tracé routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables) ;
- Evaluation de la demande dans les localités concernées en fonction de la population, des infrastructures et équipements collectifs existants (centres

- administratifs, écoles, centres de formation, centres de santé, forages, ateliers...), en tenant en compte la croissance de la demande en énergie et de la population, sur un horizon de temps établi de 5-10-15 ans ;
- Dimensionnement des paramètres techniques du réseau HTA en tenant compte dans les études des localités qui seront traversées par ledit réseau HTA, mais non prises en compte par la présente étude ;
 - Dimensionnement, conception technique et plans de réseaux. Le dimensionnement des équipements doit prendre en compte non seulement les besoins projetés sur quinze (15) ans, mais aussi les caractéristiques des lignes sources d'approvisionnement de la SBEE ;
 - Calculs électriques et mécaniques des lignes. L'objectif des calculs électriques et mécaniques est de confirmer la faisabilité technique de construction des lignes. Le consultant utilisera pleinement tous les moyens informatiques idoines pour effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques. Les calculs devront permettre de définir les caractéristiques des équipements à installer : la nature et la section des câbles pour chaque ligne d'interconnexion, la capacité des transformateurs à installer, les équipements de protection à mettre en place, les équipements de coupure et de sectionnement éventuel, les taux de pertes engendrés sur les lignes et sur les postes de transformation ;
 - Précision pour chaque ligne haute tension catégorie A : La capacité de transit, les chutes de tension maximale, les pertes etc... (le logiciel NEPLAN sera utilisé à cet effet) ;
 - Calculs mécaniques aboutissant au dimensionnement mécanique des supports, des armements et des fondations. (Les logiciels CAMELIA et ou PLS seront utilisés à cet effet)
 - Proposition des adaptations techniques nécessaires à faire au départ des lignes ou postes sources et à l'arrivée de chaque ligne HTA (y compris les travaux de génie civil éventuellement nécessaires).
 - Etude préalable du réseau de distribution BT s'il en existait dans ces localités et proposition des solutions pour son extension et ou le renforcement de son poste de transformation.

- Établissement des devis quantitatifs et estimatifs ;
- Elaboration des spécifications techniques des équipements à partir des dimensionnements et calculs ;

Phase III : Création d'un système de géoréférencement et réalisation de cartes et plans :

Le Consultant préparera un géoréférencement (i) de l'ensemble des localités concernées par le projet (ii) de l'ensemble des lignes et postes à réaliser dans le cadre de cette étude. Suite à la phase de collecte des données, le Consultant dressera un état des lieux pour procéder à la mise en place d'un système de géoréférencement des futures infrastructures de distribution électrique. Le Consultant mettra ainsi en place une base de données fiable et actualisable avec les paramètres relatifs aux localités concernées d'une part et d'autre part les infrastructures électriques retenues à l'issue des analyses détaillées, en particulier lors des études. La base de données géoréférencés (y compris les principales caractéristiques physiques des lignes et postes) sera mise en relation avec les fichiers des fonds de cartes pour être spatialisés en vue de l'élaboration des cartes et des plans des réseaux électriques permettant de visualiser la distribution spatiale des infrastructures électriques. Les fichiers thématiques ainsi élaborés permettront de mettre à jour et de rédiger les cartes et plans des réseaux. Les fichiers numériques seront organisés en différentes couches vectorielles thématiques.

Au cours de l'étude, les données de plans permettront également de visualiser les contraintes géographiques à travers la localisation et la caractérisation des points particuliers. En rappel, les sources de données seront notamment les suivantes que celles citées plus haut : cartes et plans de cadastre des localités, avec tracée des bâtis, routes et pistes, des cours d'eau, zones marécageuses ou inondables, autres obstacles identifiables ;

- Vues satellites (i) disponibles sur Google Earth, lorsque la résolution des images disponibles pour la zone du projet est de bonne qualité (ii) ou autres

- Relevés terrains effectués au GPS

Phase IV : Analyse sociale, économique et financière

L'objectif de ce volet de l'étude est de déterminer l'impact social du projet et sa viabilité financière et économique assortie des justificatifs pertinents pour sa réalisation.

En ce qui concerne l'étude sociale, le Consultant présentera sur la base d'enquête les conditions de vie des populations, estimera les sources et niveaux de revenus et de dépenses des ménages et déterminera la disposition à payer des populations ainsi que le nombre de ménages potentiels qui pourraient s'abonner dans la première année de réalisation du projet puis à l'horizon de cinq (05) ans, dix (10) ans voir quinze (15) ans afin d'évaluer le nombre de branchement promotionnel à prévoir par l'ABERME.

Quant au volet économique et financière, le Consultant doit déterminer les niveaux d'investissement nécessaire pour la réalisation du projet en tenant compte des coûts moyens des équipements sur le marché international, le transport et leur installation sur les sites. Il doit ensuite présenter en détail les données de bases de référence sur les activités économiques (nature, nombre d'acteurs, types d'emplois etc.), exercées dans chaque localité et identifier les activités génératrices de revenus qui pourraient se développer avec l'apport de l'énergie électrique. Pour finir, il calculera les indices comme la valeur actuelle nette économique (VANE), le taux de rentabilité économique (TRE) du projet et expliquera en détail les résultats.

Phase V : Présentation et validation des résultats de l'étude

Le Consultant devra présenter les rapports provisoires et définitifs des études de faisabilité technique, économique, financière et sociale lors d'une séance de travail à l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maîtrise d'Energie (ABERME) par les parties prenantes.

IV.5- Obligations du consultant

Le bureau d'étude sera responsable de la réalisation des prestations décrites dans les présents TDR. Il prendra toutes les dispositions nécessaires pour la bonne exécution et dans les délais impartis, du travail qui lui sera confié. Il devra s'engager, entre autres, à :

- Entreprendre les prestations avec tout le sérieux requis conformément aux règles et aux normes internationalement reconnues ;
- Respecter les coutumes du Bénin ;
- Vérifier la cohérence des données et informations collectées dans le cadre de l'exécution de son mandat ;
- Réaliser ses prestations avec diligence et en conformité avec le calendrier d'exécution proposé et accepté ; il devra, dans les limites du possible, soumettre les rapports sans délai dans un format acceptable et approuvé ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant et après l'exécution de sa prestation et remettre à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis ;
- Utiliser pleinement tous les moyens informatiques idoines et modernes afin d'effectuer les calculs électriques et mécaniques d'usage pour les lignes électriques et les postes de distribution ;
- Souscrire toutes les assurances requisos couvrant ses activités, ses employés, les véhicules, sans recours contre des tiers ;
- Supporter les frais d'acquisition des documents et autres services spécifiques nécessaires à l'exécution de l'étude ;
- Garder la confidentialité des renseignements obtenus ainsi que des résultats de ses tâches durant l'exécution de l'étude et remettre à la fin de l'étude les documents qui lui auront été remis ;

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation de ses prestations. Il fournira à temps les spécialités, les structures de soutien et la logistique indispensable en quantité et en qualité pour la bonne exécution de sa mission.

V- Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES)

Les travaux de construction de réseaux en vue de l'électrifications des 150 localités, objet de l'étude d'APD, bien que bénéfiques du point de vue socioéconomique, pourraient présenter, lors de leur mise en œuvre des enjeux environnementaux qu'il importe d'identifier aux fins de les maîtriser pour

garantir la maximisation des avantages des sous-projet du PERU et la préservation de l'équilibre écologique des milieux récepteurs.

Ainsi, conformément aux recommandations du guide général de réalisation des EIES, les travaux d'électrification par raccordement au réseau de la SBEE de 150 localités rurales du Bénin méritent d'être soumis à une Etude d'impact Environnemental et Social (EIES) en raison de leur nature et de la sensibilité des milieux qui les accueillent.

Les principaux enjeux environnementaux liés à la réalisation de ces travaux sont, entre autres :

- la perte de biodiversité (destruction de la flore et régression de l'habitat de la faune) ;
- la pollution des sols, la pollution de l'air en phase travaux ;
- la destruction de la structure du sol liée aux fouilles dans les zones d'emprunts de matériaux ;
- préservation de l'esthétique paysager ;
- occupation du sol ;
- superficies boisées ;
- etc.

En ce qui concerne les enjeux sociaux, on note :

- les risques d'accidents liés à la circulation des engins en phases préparatoire et travaux ;
- les risques de contamination des maladies sexuellement transmissibles (VIH/SIDA) et des maladies hydriques ;
- santé publique et sécurité publique ;
- valeur marchande du foncier ;
- déplacement économique ;
- activités agricoles.
- Etc.

Au regard de ces enjeux, il convient de soumettre cette activité à une EIES conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin. Ainsi, en référence au décret

n° 2017-332 du 6 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin, le Cabinet devra réaliser :

- ✓ une EIES simplifiée pour les lots de travaux qui affectent moins de 100 personnes ;
- ✓ à une EIES assortie de Plan d'Action de Réinstallation pour les lots de travaux qui affectent au moins 100 personnes.

V.1- ETENDUE DES TRAVAUX

Les principaux travaux à exécuter lors de la mise en œuvre du projet se présentent comme suit :

V.1.1- Phase préparatoire

Les travaux à réaliser lors de la phase préparatoire portent essentiellement sur :

- recrutement et présence des ouvriers sur le chantier ;
- installation des chantiers ;
- amenée des engins sur les chantiers ;
- piquetages pour la matérialisation des emplacements des poteaux ;
- abattage éventuel des arbres et des arbustes ainsi que le débroussaillage pour la création des emprises des lignes ;
- mise en place et stockage de tout le matériel de montage et de l'outillage nécessaire à la construction des réseaux.

V.1.2-Phase de construction

Les travaux à réaliser lors de la phase de construction portent essentiellement sur :

- transport des équipements (poteaux, équipements électromagnétiques et électriques) ;
- exécution des fouilles pour la pose des poteaux ;
- implantation des poteaux ;

- montage des armements et accessoires de lignes électriques ;
- mise en place des conducteurs aériens, pose des postes de transformation électriques et des IACM ;
- mise en place des prises de terre du neutre des réseaux BT et des masses des équipements HTA ;
- pose et raccordement des luminaires d'éclairage public ;
- contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous les travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des lignes, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur ;
- repli du matériel et nettoyage des chantiers.

V.1.3-Phase d'exploitation

Pendant la phase d'exploitation, les travaux à réaliser portent essentiellement sur :

- La mise en service des installations électriques ;
- Les travaux de raccordement des abonnés ;
- L'entretien et la maintenance des installations.

V.2- OBJECTIFS DE L'EIES

V.2.1- Objectif général

L'objectif général de cette mission d'étude d'impact est d'évaluer les impacts potentiels sur l'environnement des travaux à réaliser pour l'électrification par raccordement de 150 localités rurales du Bénin afin de permettre une meilleure prise en compte des préoccupations environnementales et sociales dans la mise en œuvre du projet et garantir sa durabilité.

V.2.2- Objectifs spécifiques :

De façon spécifique, il s'agira de :

- analyser l'état actuel du milieu récepteur du sous-projet ;

- décrire les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques du sous-projet avec un accent sur les différentes activités ;
- analyser le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet ;
- établir les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs ;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet dans les zones d'accueil ciblées ;
- identifier les impacts négatifs et positifs susceptibles d'être engendrés par les différentes activités du sous-projet ;
- analyser ces impacts et évaluer leur importance ;
- analyser les risques relatifs aux opérations de raccordement et de distribution des lignes électriques ;
- organiser au besoin la consultation publique assortie des procès-verbaux signés par toutes les parties ;
- proposer des mesures pertinentes d'atténuation et/ou de compensation pour les impacts négatifs et des mesures de maximisation des impacts positifs ;
- préparer un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) en faisant ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement y compris un programme de surveillance, de suivi environnemental par ligne assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées ;
- élaborer un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques ;
- produire le rapport de mission et aider le Promoteur à le défendre.

V.3- Résultats attendus

A l'issue de cette étude d'actualisation des rapports d'EIES, il est attendu du Consultant :

- une description détaillée du milieu récepteur du sous-projet est faite ;

- les caractéristiques géographiques, biophysiques et socio-économiques des sous-projets sont décrites avec un accent sur les activités projetées ;
- le cadre juridique et institutionnel de la mise en œuvre du sous-projet est présenté ;
- les plans de masse, la cartographie reflétant l'itinéraire des lignes pouvant étayer davantage leur parcours, l'évaluation des impacts sur l'environnement et les impacts cumulatifs sont élaborés ;
- les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques liés à la réalisation des sous-projets sont identifiés ;
- les impacts négatifs et positifs des différentes lignes ou tracés sont réévalués ;
- une analyse des impacts identifiés et l'évaluation de leur importance sont faites ;
- les risques relatifs aux opérations de raccordement au réseau électrique sont identifiés et analysés ;
- les consultations publiques assorties des procès-verbaux signés par toutes les parties sont organisées au niveau des zones qui n'avaient pas été couvertes ;
- les mesures d'atténuation des impacts négatifs, et de maximisation des impacts positifs sont proposées ;
- les mesures de prévention et de gestion des risques, ainsi que les différentes mesures sociales sont proposées ;
- un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui fait ressortir les spécificités par tracé de lignes de raccordement assorti des coûts de mise en œuvre de différentes mesures proposées est élaboré ;
- un plan d'actions de réinstallation (PAR) en cas de déplacement de plus de 100 personnes lors de la construction des lignes électriques est élaboré ;
- le rapport de mission d'EIES est validé à l'ABE.

V.4- Mandat du consultant

Le consultant devra s'assurer que les tracés des lignes de raccordement proposés permettent d'éviter les 80% des impacts potentiels. Il s'agit de :

- éviter la traversée des zones d'habitation ;
- éviter les forêts classées et autres sites protégés ;
- maintenir la proximité de la route afin de réduire ultérieurement les besoins en nouvelles voies d'accès.

La mission du consultant se définit par rapport aux tâches suivantes :

- a. organiser les investigations de terrain en vue d'identifier les Eléments Valorisés de l'Environnement (les composantes environnementales et sociales du site susceptibles d'être affectées de façon grave ou irréversible) pour mieux les décrire ;
- b. décrire le cadre juridique, réglementaire et institutionnel d'exercice du projet;
- c. décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de l'étude ;
- d. conduire au besoin la consultation du public, à travers des entretiens avec toutes les parties prenantes du projet (autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations des jeunes et de femmes, etc.) pour recueillir leurs opinions sur le sous-projet et assurer leur participation à sa mise en œuvre ;
- e. décrire les caractéristiques naturelles et socio-économiques de la zone du projet afin d'asseoir une analyse judicieuse et une évaluation conséquente des impacts potentiels du sous-projet ;
- f. produire le rapport d'étude d'impact sur l'environnement conformément au guide général de réalisation des études d'impact sur l'environnement, qui devra comprendre au moins les rubriques ci-après :
 - o *Résumé analytique ;*
 - o *Introduction ;*
 - o *Cadre stratégique, juridique et administratif ;*
 - o *Description et justification du projet ;*
 - o *Description de l'environnement du projet ;*
 - o *Présentation des solutions de rechange étudiées ;*
 - o *Résultats de la comparaison des solutions de rechange ;*
 - o *Impacts environnementaux et sociaux potentiels ;*

- o *Mesures d'atténuation/renforcement et initiatives complémentaires ;*
- o *Gestion des effets résiduels attendus et des risques environnementaux ;*
- o *Programme de suivi ;*
- o *Résumé des consultations publiques et des opinions exprimées ;*
- o *PGES ;*
- o *Plan de renforcement des capacités institutionnelles ;*
- o *Conclusion ;*
- o *Annexes.*

g. aider l'UGP du PERU à défendre le rapport devant la commission de validation. Les détails techniques liés au contenu du rapport d'EIES figurent en annexe.

V.5- Orientations méthodologiques

Cette étude doit être réalisée conformément aux exigences du décret n° 2017-382 du 06 juillet 2017 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin. Elle devra allier une approche globale scientifique aux différentes méthodes spécifiques d'identification, d'analyse et d'évaluation des impacts potentiels du sous-projet.

L'utilisation des fiches de renseignements, des statistiques récentes, des outils d'analyses de référence, ainsi que des supports cartographiques et photographiques adaptés, clairs et lisibles seront de mise.

La méthodologie adoptée sera soigneusement décrite dans le rapport à produire.

V.6- Données, services locaux, personnel et équipements à fournir par le maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage doit :

- a. Assurer le libre accès à toutes les données existantes ;
- b. Fournir la liaison et les contacts avec les communes et aider le Bureau d'études dans ses relations avec les autorités locales ;

- c. Fournir toutes autres informations nécessaires à la réalisation de l'étude.

VI- LIVRABLES

Il est attendu du Consultant 3 livrables aux termes de l'étude : le rapport de démarrage, le rapport du volet 1 et les rapports du volet 2.

VI.1- Rapport de démarrage

Il sera organisé après la signature du contrat une réunion de cadrage au cours de laquelle le Consultant aura la lassitude de demander tous les éclaircissements nécessaires sur la mission. Cette séance de clarification sera sanctionnée par un rapport de démarrage que le Consultant devra soumettre à la validation du Maître d'Ouvrage au plus tard deux semaines après la réunion.

VI.2- Livrables du volet 1

Les résultats de l'étude d'Avant-Projet Détaillé des 150 localités seront présentés sous forme d'un rapport uniques contenant toutes les informations issues de l'étude. Le nombre d'exemplaires est défini comme suit :

- ✓ Rapport provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.

VI.3- Livrable du volet 2

Pour chaque lot de travaux, les résultats de l'EIES seront présentés sous forme de rapport d'étude d'impact sur l'environnement et social assorti d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et de Plan d'Actions de Réinstallation (PAR) si nécessaire. Pour chaque lot, le nombre d'exemplaires est défini tel qu'il suit :

- ✓ Rapport version provisoire : 2 copies plus la version numérique sur clé USB (pour observation) ;
- ✓ Rapport final : 13 exemplaires plus la version numérique sur clé USB (à soumettre à la validation) ;
- ✓ Rapport définitif (validé) : 5 exemplaires plus la version numérique sur clé USB.



Cotonou, le 22 OCT 2024

N° 1165 /MCVT/DC/SGM/SP-c

A

**Monsieur le Ministre de l'Energie, de
l'Eau et des Mines**

COTONOU

Objet : Notification de la catégorisation du PERU II

Conformément aux dispositions de la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, d'une part, et compte tenu de son importance stratégique, d'autre part, le Projet d'Electrification Rurale (PERU II) est classé en catégorie B.



José TONATO

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,
chargé du Développement Durable